

Le budget 2000-2001



Impôts
 Réduction
 de 15%
 sur cinq
 ans



**Transferts
 aux provinces**
 2,5 milliards
 de plus sur quatre ans



**Congés
 parentaux**
 Le congé payé
 passe de 26
 à 52 semaines



Innovation
 4,1 milliards
 pour la recherche
 sur quatre ans



Entreprises
 Baisse d'impôts
 pour les
 PME

Enfin, de l'oxygène!

Des baisses d'impôts de 58 milliards pour les cinq prochaines années

GILLES TOUPIN
 du bureau de La Presse, OTTAWA

Le ministre des Finances, Paul Martin, aura passé hier auprès des Canadiens le grand test de la compassion en annonçant quelque 58 milliards de réductions d'impôts pour les cinq prochaines années, soit environ 15 % d'ici 2004-2005, atténuant le poids des lourds sacrifices consentis par les contribuables au cours de longues années de lutte aux déficits chroniques.

Non seulement le grand argentier a-t-il ainsi consenti à délier les cordons de sa bourse et à donner un peu d'oxygène aux Canadiens lourdement taxés, mais il a accompagné cet élan d'un geste surprise qui donne à ces baisses d'impôts tout leur sens. Paul Martin a rétabli immédiatement, et avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, la pleine indexation du régime d'impôt sur le revenu des particuliers. En gros, cette réforme fiscale change la donne des six précédents budgets de Paul Martin: désormais, ce qu'il donne d'une main, il ne le reprend pas de l'autre, les impôts des particuliers ne pouvant plus continuer de gonfler sous l'effet de l'inflation — comme ils le faisaient depuis 1986.

Mais ce n'est pas tout. En voulant offrir un « allègement fiscal réel et substantiel », pour reprendre l'expression qu'il a utilisée aux Communes lors de son discours, Paul Martin a bonifié son plan, particulièrement destiné à la classe moyenne, en baissant le taux intermédiaire d'imposition, dès juillet 2000, de 26 % à 24 %, puis à 23 % au cours des cinq prochaines années. Neuf millions de Canadiens profiteront de cette mesure.

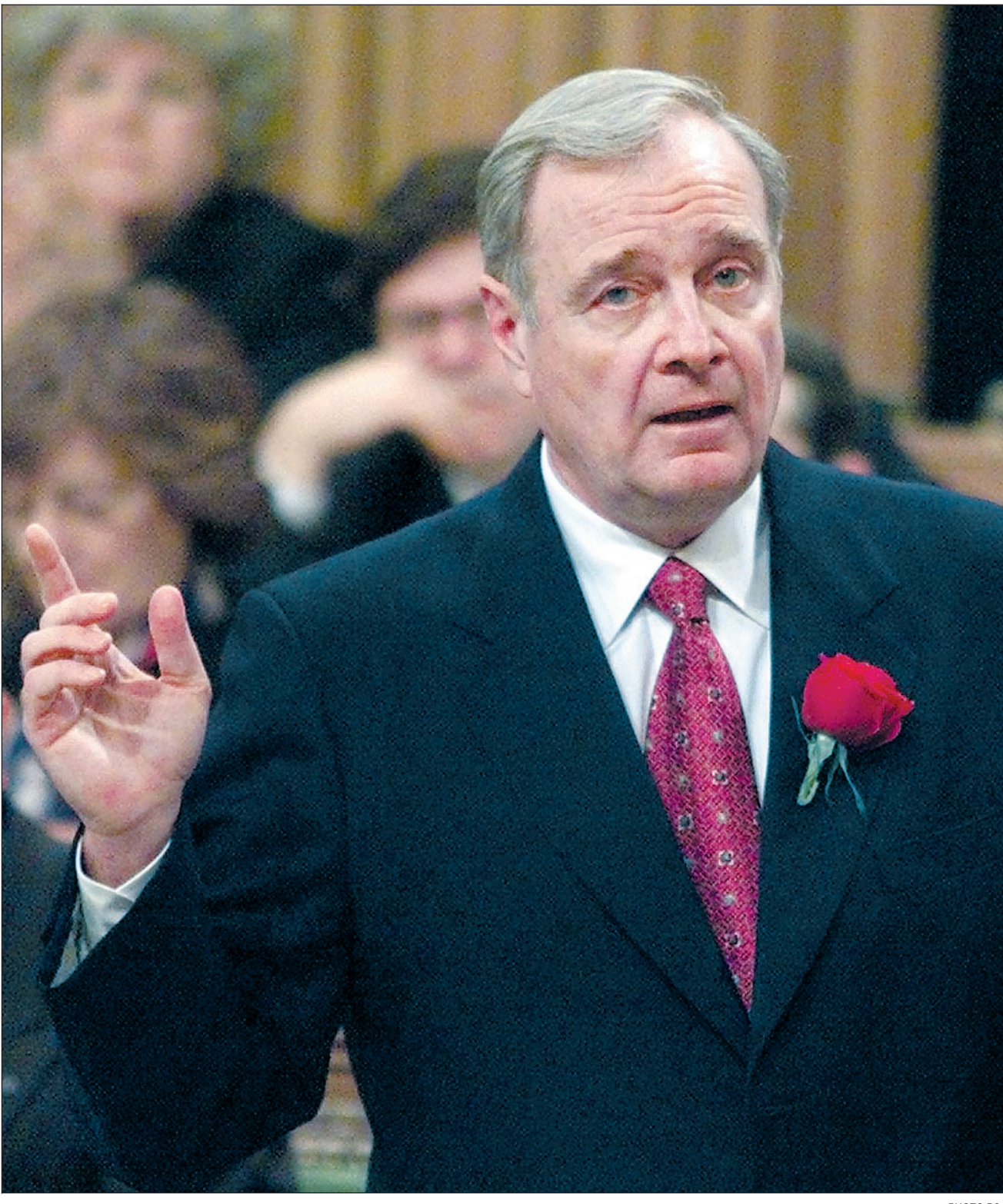
Voir ENFIN en A2



8 pages sur le budget Martin 2000-2001

■ «Un bien mauvais tour à Bernard Landry»
 — Philippe Dubuisson en page A6

■ «Le budget de l'équilibre bien compris»
 — Alain Dubuc en page B2



Claude Picher

Retour d'ascenseur

Il ne manquera probablement pas de bouffons, dans le paysage, pour reprocher à Paul Martin de « baisser les impôts des riches ».

Il s'agit là d'une accusation injuste et non fondée.

Au premier coup d'oeil, certains chiffres peuvent paraître impressionnants. Les impôts des Canadiens baisseront de 58 milliards en cinq ans. Les contribuables gagnant 85 000 \$ échapperont à la surtaxe de 5 % sur les revenus élevés. Deux mesures, la hausse des seuils d'imposition et la réduction du taux intermédiaire d'imposition, semblent surtout favoriser les riches puisque l'épargne d'impôt augmente avec le revenu. Pour couronner le tout, le ministre assouplit les REER, accorde un traitement fiscal plus généreux aux gains en capital et réduit les impôts des entreprises.

Malgré tout ce qui précède, le budget déposé hier représente avant tout une victoire pour les contribuables à revenus moyens, ceux-là mêmes à qui on a demandé tant de sacrifices depuis dix ans.

M. Martin a surpris tout le monde en annonçant le rétablissement de la pleine indexation de tous les paramètres fiscaux. C'était sans aucun doute le secret le mieux gardé de ce budget. La désindexation, introduite par l'ancien ministre des Finances Michael Wilson en 1986, a pour effet d'augmenter les impôts des contribuables à mesure qu'ils progressent dans les paliers d'imposition, même si leurs

Voir RETOUR en A2

En présentant son budget annuel hier à la Chambre des communes, le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, a annoncé aux Canadiens « un allègement fiscal réel et substantiel ». Non seulement a-t-il rétabli, rétroactivement au 1^{er} janvier 2000, la pleine indexation du régime d'impôt sur les revenus des particuliers, mais il a également baissé le taux intermédiaire d'imposition de 26 % à 24 % en juillet, puis à 23 % pour les cinq prochaines années. Une mesure qui profitera à 9 millions de contribuables de la classe moyenne.



Jörg Haider a annoncé hier qu'il démissionnait de la présidence du Parti libéral autrichien.

Jörg Haider démissionne de la présidence du Parti libéral autrichien

d'après AFP et AP
 VIENNE

Jörg Haider a démissionné de la présidence du Parti libéral autrichien (FPÖ, populiste), mais il conserve ses fonctions de ministre-président de la Carinthie, région du sud du pays.

Le départ de Haider de la direction du parti d'extrême droite, où il faisait de l'ombre au gouvernement autrichien, a été qualifié de manoeuvre tactique par ses adversaires.

M. Haider a annoncé aux cadres de son

parti réunis dans un hôtel de Vienne qu'il abandonnait la direction du parti pour « ne pas entraver l'action du gouvernement ».

Il a cédé son poste de chef du parti à Susanne Riess-Passer, surnommée le « cobra du roi » en raison de sa loyauté envers lui, et vice-chancelière du gouvernement de coalition avec les conservateurs.

M. Haider a assuré qu'il ne voulait pas être un « chancelier de l'ombre », comme l'en accusait l'opposition de gauche. Mais il n'a pas exclu de briguer la chancellerie

de l'Autriche à l'avenir. Un de ses conseillers, Peter Sichrovsky, député européen de son parti, a d'ailleurs estimé que le travail de M. Haider en tant que gouverneur de Carinthie, où il a été élu au printemps 1999, lui donnerait une belle « carte de visite » pour devenir chancelier.

Le chef de l'extrême droite avait déjà déclaré, après l'arrivée de son parti au pouvoir le 4 février, qu'il « serait fou » de compromettre ce succès par « un tir de

Voir JÖRG en A2

INDEX

Petites annonces

- affaires B6
- index B6
- immobilier B6, B7
- marchandises B7
- emplois B7
- automobile C21, C22
- affaires C4
- Arts et spectacles C17 à C20
- horaire spectacles C20
- horaire télévision C18
- Petrowski, Nathalie C18
- Bandes dessinées B7
- Bridge C21
- Décès C23
- Économie C1 à C16
- Éditorial B2
- Êtes-vous observateur B6
- Feuilleton C21
- Foglia Pierre A16
- Horoscope C22
- Le monde B4
- Loteries A2, A10
- Mots croisés C21, S10
- Mot mystère B7
- Opinions B3
- Politique A9, B1
- Tabloïd Sports
- Réjean Tremblay S5

ÉDITORIAL
 Le budget de l'équilibre bien compris
 - Alain Dubuc
 page B2

MÉTÉO
 Généralement ensoleillé
 Max. 1, min. -5
 Cahier Sports, page 16



Suites de la une

Enfin, de l'oxygène!

ENFIN / Suite de la page A1

M. Martin portera également « à au moins 8000 \$ le revenu que les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt », et fera passer « les seuils à partir desquels s'appliquent les taux intermédiaires et supérieur à au moins 35 000 \$ et 70 000 \$ respectivement ».

À ces changements fondamentaux et significatifs, le ministre des Finances a ajouté hier l'élimination progressive de la fameuse surtaxe de 5 % pour les Canadiens gagnant plus de 65 000 \$, mise en place à l'origine pour réduire le déficit. Cette surtaxe sera d'abord abolie dès le 1er juillet 2000 pour ceux dont les revenus sont inférieurs à 85 000 \$ et elle sera entièrement reléguée aux oubliettes d'ici 2004.

Pour que le Canada puisse se tailler une

place sur les marchés internationaux, Ottawa a également soulagé le fardeau fiscal des entreprises, ramenant de 28 % à 21 % d'ici cinq ans le taux de l'impôt des sociétés de services et de haute technologie. Dans un premier temps, le taux de l'impôt de ces sociétés passe à 27 % le 1er janvier 2000. Même générosité pour les petites entreprises, mais pas avant le 1er janvier 2001.

Les Canadiens qui élèvent des enfants ont été aussi servis par ce budget. Les familles jouiront de bonifications successives de la Prestation fiscale pour enfants (PFCE) de 2,5 milliards de dollars par année d'ici 2004. Conséquences? La prestation maximale atteindra 2400 \$ pour un premier enfant et 2200 \$ pour le second. Toujours pour venir en aide aux familles, le ministre a doublé la durée du congé de maternité et du congé parental donnant droit aux prestations d'assu-

rance-emploi, qui passeront de six mois à un an, mais seulement en janvier 2001.

Quant aux taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui sont passés de 3,07 \$ à 2,40 \$ depuis 1994, le ministre a assuré hier qu'ils baisseront davantage jusqu'à ce qu'ils suffisent à couvrir tout juste les coûts du programme. Ils passeront de 2,40 \$ à 2,00 \$ d'ici cinq ans.

Il reste les grandes priorités des Canadiens au chapitre des programmes, soit l'enseignement postsecondaire et les soins de santé. Paul Martin a annoncé dans ce domaine que le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux destiné aux provinces sera majoré de 2,5 milliards de dollars sur quatre ans, ne faisant taire que partiellement les récriminations des provinces à ce chapitre.

La dette nationale de 576,8 milliards n'a

pas non plus été négligée puisque le gouvernement entend consacrer à son remboursement au moins 3 milliards par année. À ce rythme, Paul Martin parviendra à réduire le ratio dette-PIB du 71 % qu'il était en 1993 à moins de 50 % pour l'année fiscale 2004-2005.

Évidemment, Ottawa s'est gardé quelques économies tirées des excédents budgétaires pour investir dans l'innovation, soit les nouvelles technologies, la recherche de pointe, l'environnement et les infrastructures provinciales et municipales. Le gouvernement consacre donc à ce poste quelque 4 milliards de dollars répartis en diverses initiatives touchant aussi bien la recherche universitaire que la biotechnologie.

Même chose pour la défense nationale qui verra son budget s'enrichir de 2,3 milliards sur quatre ans.

Retour d'ascenseur

RETOUR / Suite de la page A1

revenus réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, n'augmentent pas. La désindexation est une des formes les plus hypocrites de hausses d'impôts. Elle frappe de plein fouet les ménages à revenus moyens. Ainsi, avant les mesures budgétaires annoncées hier, vous subissiez une première hausse d'impôt déguisée dès que vos revenus franchissaient le seuil des 29 590 \$, et une deuxième hausse, également déguisée, en dépassant la barre de 59 180 \$. Ce ne sont pas là des revenus de richards.

Une bonne façon de voir qui sont les grands gagnants du budget d'hier consiste à comparer les réductions d'impôts, en pourcentage, selon diverses tranches de revenus. Cet exercice nous montre qu'une famille de quatre personnes, avec un seul revenu, verra son impôt baisser de 9,9 % à un niveau de revenus de 125 000 \$. La même famille, avec

un revenu de 40 000 \$, voit ses impôts baisser de 48 %. L'écart est encore plus considérable si les deux conjoints travaillent. Les textes et les tableaux préparés par mon collègue Vincent Marissal vous permettent de voir dans quelle mesure vous profiterez de ce budget.

Ce qu'il est important de retenir, c'est qu'après des années et des années de tours de passe-passe, un ministre des Finances du Canada annonce d'authentiques baisses d'impôts, et que ces baisses sont, pour une fois, autre chose que de la poudre aux yeux.

Cela ne paraîtra pas beaucoup la première année, alors que l'ensemble des baisses d'impôts ne représentera que 4,6 milliards. Autrement dit, il ne faut pas s'attendre à voir son chèque de paie gonfler subitement au cours des prochains jours. Toutefois, avec les années, le rétablissement de l'indexation a pour effet de gonfler rapidement ce montant, puisque les hausses de prix s'appliquent forcément sur les prix de l'année précédente.

Ainsi, dès la deuxième année, les contribuables se retrouveront avec 8,1 milliards de plus dans leurs poches, montant qui atteindra les 13 milliards en 2003 et franchira la barre des 22 milliards l'année suivante. Une fois rendus là, on peut certainement parler de baisses d'impôts suffisantes pour avoir un impact important sur les dépenses des consommateurs et les investissements des entreprises.

En 1993-94, M. Martin a hérité d'un déficit de 42 milliards. Il lui a fallu six ans pour venir à bout de ce déficit. Comment s'y est-il pris? Essentiellement en maintenant la désindexation et en laissant les impôts élevés. Au cours de ces six années, les recettes budgétaires du gouvernement, provenant pour l'essentiel des taxes et impôts, ont augmenté de 39 milliards. C'est dire que les contribuables ont supporté le gros de l'effort de lutte contre le déficit. En ce sens, le budget d'hier leur renvoie en quelque sorte l'ascenseur.

Beaucoup seront tentés de voir dans ces

baisses d'impôts une sorte de manœuvre préélectorale, M. Martin étant en train, selon certains, de préparer son avenir politique... Peut-être y a-t-il un peu de vrai là-dedans, mais il y a autre chose, de plus important.

Par rapport aux Américains, leurs premiers partenaires et principaux compétiteurs, les Canadiens sont abominablement surtaxés (et ils le demeureront même après les baisses d'impôts annoncées hier). Or, aux États-Unis, où on nage maintenant dans les surplus et où la dette fond à vue d'oeil, il n'est question que de baisser encore les impôts. Si cela se produit, il se creuserait un écart insupportable entre les deux pays.

M. Martin sait déjà à quel point les impôts élevés, au Canada, contribuent à freiner les immobilisations, compromettre la création d'emplois, encourager l'économie souterraine, démotiver les travailleurs, alimenter l'exode des cerveaux. Il n'avait vraiment pas d'autre choix que de laisser enfin respirer les contribuables, et de laisser braire les lobbies de tout acabit...

Jörg Haider démissionne de la présidence du Parti libéral autrichien

JÖRG / Suite de la page A1

barrage » contre le gouvernement.

Mais ses attaques contre ses détracteurs à l'étranger, et contre ses alliés conservateurs qui lui demandaient de modérer ses propos, avaient rendu la situation intenable.

« Avec Haider dans le bateau, un gouvernement ne peut pas fonctionner, estimait mardi le *Kurier* dans un éditorial. Les dirigeants de la coalition le reconnaissent en privé (...) Si Haider démissionne de son poste de président du FPÖ, l'étranger a moins de possibilités d'attaquer. »

Les États-Unis ont immédiatement qualifié

cette démission de « pas dans la bonne direction ». « Cela ne dissipe pas nos inquiétudes quant à la participation du FPÖ au gouvernement (...) M. Haider reste un membre du parti, un gouverneur », a cependant ajouté le porte-parole du département d'État, James Rubin.

Les partenaires de l'Autriche au sein de l'Union européenne, qui ont gelé les contacts politiques bilatéraux avec Vienne pour protester contre l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir, n'avaient pas réagi hier soir à cette démission.

Pour l'opposition autrichienne, cette démission n'est qu'une manœuvre tactique. Haider va continuer à « tenir fermement le

FPÖ en laisse », a déclaré le chef de file des sociaux-démocrates Alfred Gusenbauer.

En se retirant en Carinthie, il se laisse les mains libres pour critiquer le gouvernement et aux prochaines élections, il pourra se présenter en « sauveur de la patrie », a estimé M. Gusenbauer, qui a succédé à l'ancien chancelier Victor Klima.

Un des lieutenants de M. Haider, Thomas Prinzhorn, qui mena la campagne du FPÖ pour les législatives d'octobre, a paru lui donner raison en assurant que cette démission ne constituait pas « un retrait » et que M. Haider demeurerait « le chef ». « On se verra aux prochaines élections nationales », a-t-il lancé.

Depuis la prestation de serment du nouveau cabinet, où le FPÖ occupe la moitié des postes, M. Haider a contredit le programme du gouvernement qu'il avait signé de sa main.

Il a qualifié l'euro, la monnaie unique européenne, de « fausse couche », et il a lancé de nouvelles attaques contre ses détracteurs à l'étranger, accusant le président français Jacques Chirac de critiquer l'extrême droite autrichienne à des fins électorales.

Il a refusé de mettre un terme à ses déclarations incendiaires, critiquant vertement les dirigeants conservateurs qui le lui demandaient.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272

Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039

Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070

Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111

Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : (514) 285-6931

National, TéléPlus : (514) 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : (514) 285-6892

Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650»

Port de retour garanti. (USPS003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne

à trois chiffres : 3-1-3

à quatre chiffres : 3-9-8-4

COLLECTES DE SANG

■ à Montréal: Centre de commerce mondial de Montréal, ruelle des Fortifications, 747, Square Victoria, de 9 h à 16 h. Objectif: 100 donneurs;

■ à Mascouche: Club Lions de Terrebonne, centre communautaire René-Lévesque, 3036, rue Sainte-Marie, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs;

■ à Joliette: Galeries Joliete, 1075, boul. Firestone, de 10 h à 16 h. Objectif: 150 donneurs;

■ à Montréal: Village olympique, 5199, rue Sherbrooke Est, de 11 h 30 à 19 h. Objectif: 100 donneurs;

■ à Duvernay, Laval: Centre Duvernay, 3100, boul. de la Concorde, de 10 h à 17 h. Objectif: 60 donneurs;

■ à Saint-Denis-sur-Richelieu: parrainée par l'A.F.E.A.S. en collaboration avec les groupes sociaux, école Saint-Denis (gymnase), 290, rue du Collège, de 14 h à 20 h. Objectif: 100 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Génération Tweens

■ Ils ont neuf, 10 ou 12 ans et déterminent depuis déjà belle lurette la couleur de leur pantalon, si ce n'est de leurs cheveux! Au-delà de la tenue vestimentaire, les Tweens (jeunes de huit à 13 ans) en mènent large dans leur milieu. Avec ses 2,4 millions de représentants au pays, la génération montante dépense annuellement plus de 1,4 milliard au Canada. Des gros bidous... À lire demain sous la plume de Viviane Roy, dans le cahier Mode.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?

Répondez à la question du jour:

— par téléphone, en composant le 514-285-7333;

— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Êtes-vous satisfait du budget présenté hier à Ottawa par le ministre des Finances, Paul Martin?

Le premier ministre français, Lionel Jospin, a-t-il eu raison de qualifier de terroristes les militants palestiniens du Hezbollah?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 49 %

Non: 51 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

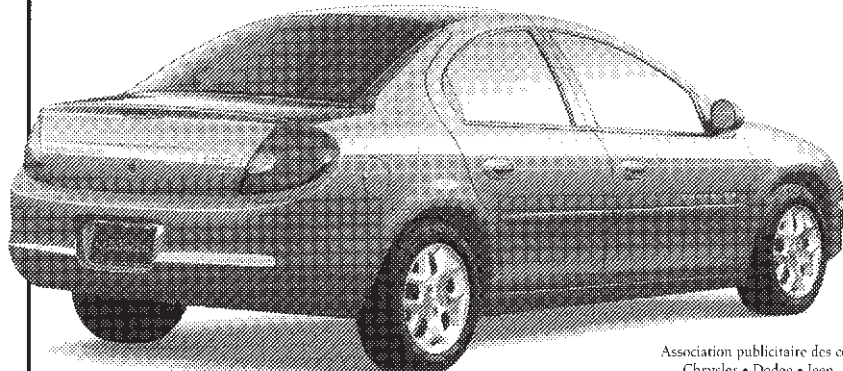
NEON 2000

REPARTEZ
À
ZÉRO

FINANCEMENT À L'ACHAT DE

0%[†]
JUSQU'À
60 MOIS

Protection 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur



Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep du Québec

CHRYSLER

le génie exprimé avec passion

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep^{MD}

†Taux de financement de 0% à l'achat sur toutes les Neon 2000 neuves. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Services financiers DaimlerChrysler. Le concessionnaire peut avoir à commander. Cette offre est exclusive et ne peut être jumelée à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Offre d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Jeep, est une marque déposée de DaimlerChrysler utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Visitez-nous dès aujourd'hui à www.daimlerchrysler.ca.

Le budget Martin 2000-2001

Baisse d'impôts de 15 % en cinq ans

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Vaches à lait du régime fiscal canadien, les contribuables de la classe moyenne auront droit à un répit de cinq ans, au terme duquel les familles les plus modestes ne paieront plus un sou d'impôt.

Le ministre des Finances, Paul Martin, a annoncé hier des allègements fiscaux d'au moins 39,5 milliards sur cinq ans pour les particuliers, dont la grande partie ira aux familles avec de jeunes enfants.

D'ici la fin de l'exercice 2004-2005, l'impôt des particuliers aura baissé en moyenne de 15 %. Les contribuables des classes pauvre et moyenne verront leur fardeau fondre de 18 % en moyenne tandis que les familles, les grandes gagnantes du plan quinquennal, sauveront en moyenne 21 % d'impôt.

Dès cette année, Ottawa accordera 3,3 milliards de baisses d'impôts aux particuliers (toutes mesures confondues), 5,6 milliards en 2001-2002; 7,2 milliards en 2002-2003; 8,7 milliards en 2003-2004 et, enfin, 14,7 milliards en 2004-2005, la dernière année du

Budget 2000 Effet du plan quinquennal sur le revenu des particuliers

Revenu total \$	Aujourd'hui	Impôt à la fin du plan Martin (en 2004)	Économie d'impôt en 2004
Famille type de quatre personnes à revenu unique			
35 000	1 710	183	1 527
50 000	6 467	4 534	1 933
Famille type de quatre personnes à deux revenus			
40 000	820	-424	1 244
60 000	5 811	4 265	1 546
Célibataire type			
20 000	1 695	1 520	175
40 000	6 129	5 345	784
60 000	11 354	9 945	1 409

Infographie La Presse

plan quinquennal.

Le plus gros des baisses d'impôts vient du réaménagement des taux d'imposition, surtout le taux intermédiaire. Ce taux passera de 26 % à 24 % en juillet 2000, puis à 23 % en 2004.

D'ici cinq ans, donc, la première tranche d'imposition passera de 29 590 \$ à 35 000 \$, au taux de 17 %. La deuxième tranche passera de 59 180 \$ à 70 000 \$, au taux de 23 %. Enfin, la tranche supérieure

d'imposition commencera à 70 000 \$ et sera imposée à 29 %.

Les plus riches ne seront toutefois pas en reste puisque la surtaxe de 5 % appliquée aux salaires supérieurs à 65 000 \$ disparaîtra complètement d'ici 2004. Dès juillet, cette taxe dite de lutte au déficit ne s'appliquera plus qu'aux contribuables gagnant 85 000 \$ et plus.

À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, le seuil de revenu imposable passe de 7131 \$ à 8000 \$.

Budget 2000 Taux d'imposition par tranche de revenu

Revenu \$	Taux d'imposition
Actuellement	
29 590 et moins	17 %
29 590 à 59 180	26 %
Plus de 59 180	29 %
En 2004	
35 000 et moins	17 %
35 000 à 70 000	23 %
Plus de 70 000	29 %

Infographie La Presse

tantes, mais elles ne sont qu'un commencement, a promis le ministre. Pour ceux et celles qui ont des enfants, nous ferons plus encore.

À terme, en 2003-2004, la combinaison des mesures mettra les familles à faibles revenus à l'abri de la voracité du fisc fédéral.

Les effets du plan Martin se feront toutefois sentir dès l'an prochain.

Ainsi, une famille type de quatre personnes dont le revenu unique est de 32 000 \$ ne paiera plus d'impôt à Ottawa en 2001. Une famille de quatre personnes dont le revenu unique est de 40 000 \$ versera 17 % de moins d'impôt et celle dont les deux parents gagnent 60 000 \$ bénéficieront d'une diminution de 9 %. (Voir tableaux).

En 2004, une famille à revenu unique de 35 000 \$ ne paiera plus d'impôt fédéral; celle dont le revenu unique est de 40 000 \$, économisera 1623 \$, soit près de 50 % de ce qu'elle donne aujourd'hui à M. Martin. Pour la famille à deux revenus de 60 000 \$, la baisse d'impôt atteindra 1546 \$, soit 27 % par rapport à aujourd'hui.

Par ailleurs, Paul Martin se rend aux arguments des gestionnaires de fonds communs de placement et augmente de 20 % à 25 %, pour l'année 2000 et à 30 %, en 2001, le pourcentage de contenu étranger dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).



Le ministre des Finances, Paul Martin, a rencontré la presse après la lecture de son discours sur le budget.

PHOTO PC

Vivement l'indexation des tables d'imposition

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Comme pour tourner la dernière page de l'éprouvant chapitre de la lutte au déficit, Paul Martin a mis fin hier à la non-indexation du régime fiscal qui pénalisait durement la classe moyenne depuis 15 ans.

Dorénavant, le gouvernement fédéral prendra en considération l'inflation dans l'établissement de sa grille fiscale, ce qu'il ne faisait plus depuis 1986.

Dans un des premiers gestes visant à contrôler le gonflement du déficit, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney avait décrété, en 1986, que le régime d'impôt ne serait pas indexé à l'inflation si celle-ci se situait sous la barre des 3 %.

Résultat, les contribuables sont imposés depuis 1986 selon les niveaux d'imposition de l'époque,

Le plus gros des augmentations de salaire était avalé par un régime fiscal figé dans le temps.

Comme l'a rappelé Paul Martin dans son discours, ce sont les contribuables de la classe moyenne qui ont souffert le plus de cette mesure. Le plus gros de leurs augmentations de salaire était automatiquement avalé par un régime fiscal figé dans le temps.

Les plus riches, ceux qui gagnent plus de 60 000 \$ (selon les barèmes fiscaux actuels) ne sont pas affectés par les glissements d'une tranche d'imposition à l'autre puisqu'ils sont déjà imposés selon le taux maximum.

Pour Paul Martin, il s'agit du plus important changement au régime fiscal canadien en 10 ans. « Ça fait 12 ans que les taux réels d'imposition n'ont pas diminué au Canada », a-t-il reconnu, lui qui aime pourtant répéter à ses détracteurs que son gouvernement a déjà baissé les impôts des Canadiens.

Les Canadiens dont le revenu est de 60 000 \$ et moins, ceux-là précisément qui fournissent 40 % des revenus d'impôt à l'État, se partageront 80 % des économies d'impôt résultant de l'indexation.

À titre d'exemple, un salarié qui gagne 35 000 \$ par année paiera environ 450 \$ de moins grâce à l'indexation des « tables » d'impôt.

Et quant à corriger une injustice fiscale vieille de 15 ans, le ministre Martin la corrige aussi pour les autres mesures, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le crédit pour la TPS.

Avec la pleine indexation, un contribuable qui gagne 35 000 \$ par année épargnera donc 926 \$, impôt, crédit pour TPS et PFCE inclus.

De plus, l'indexation du régime se fera rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

Priorité bébé : Martin passe aux actes

Bonification du congé parental de l'assurance-chômage

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Priorité bébé, le gouvernement fédéral investira d'ici cinq ans près de 3,5 milliards pour aider les parents de jeunes familles.

Le ministre des Finances, Paul Martin, a donné suite aux intentions du discours du Trône d'octobre en annonçant l'ajout de 2,5 milliards d'ici 2004 à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). D'ici quatre ans, ce sont donc neuf milliards qu'Ottawa versera en allocation aux parents, soit 10 % des surplus anticipés par le ministre des Finances.

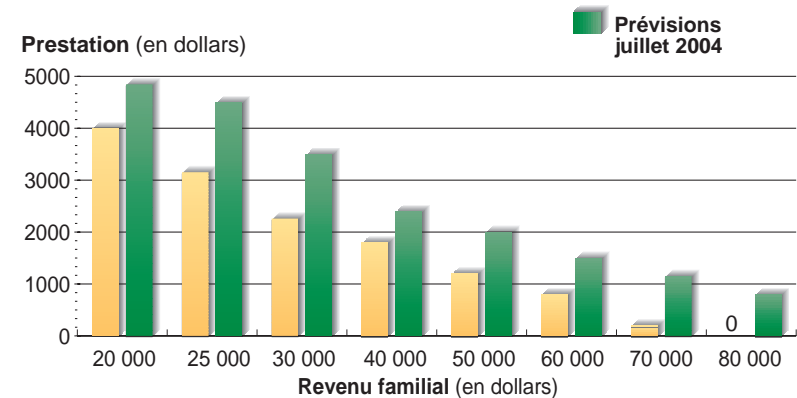
M. Martin confirme par ailleurs la bonification du congé parental de l'assurance-emploi, qui passera de six mois à un an à partir du 31 décembre 2000.

Dans l'espoir de faire taire les critiques de l'opposition et des groupes sociaux, le gouvernement diminue aussi de 700 à 600 le nombre d'heures minimales travaillées pour se qualifier au congé.

L'opposition, le Bloc québécois en tête, a toujours affirmé que le seul fait de doubler la durée du congé parental n'est que la moitié

Prestation fiscale pour enfants

Pour une famille de deux enfants
(Avec un enfant de moins de 7 ans)



Source: Ministère fédéral des Finances

— PC

de la solution puisque cela ne permet pas à plus de femmes d'y avoir accès.

Le budget (pas plus que les fonctionnaires sur place au huis clos hier) ne précise combien de femmes de plus pourront accéder au programme grâce à la diminution du nombre d'heures travaillées.

Au total, le gouvernement estime

que la prolongation du congé parental coûtera 900 millions par année à l'État.

En ajoutant 2,5 milliards sur quatre ans à la Prestation fiscale canadienne pour enfants, Ottawa affirme couvrir 3,8 millions de familles, soit plus de 90 % des enfants canadiens.

Selon le plan déposé hier par le

ministre des Finances, la prestation atteindra 2400 \$ pour le premier enfant en 2004 et 2200 \$ pour le second enfant.

Dès juillet, la prestation pour un premier enfant passera de 1805 \$ à 2056 \$. La prestation maximale sera de 2265 \$ en juillet 2001.

Pour les familles à faible revenu, la PFCE augmentera de 200 \$, annonce de plus M. Martin. Ce sont d'ailleurs les familles les plus pauvres qui gagneront le plus, elles qui récolteront, d'ici 2004, six des neuf milliards investis par Ottawa dans la PFCE.

À la fin du plan quinquennal, en 2004, une famille de deux enfants avec des revenus de 30 000 \$ touchera 3500 \$ en prestation, soit 1400 \$ de plus qu'aujourd'hui. Une famille de deux enfants dont les revenus sont de 50 000 \$ aura droit à 2000 \$ de prestation au lieu de 1200 \$.

Les parents d'enfants handicapés auront elles aussi droit à une plus grande aide du gouvernement fédéral. Le budget leur accorde un crédit d'impôt supplémentaire de 500 \$ pour un enfant lourdement handicapé qui a besoin de soins à domicile.

De plus, le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants passera de 7000 \$ à 10 000 \$.

Le budget Martin 2000-2001

2,6 milliards pour les infrastructures

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le gouvernement fédéral dépensera un colossal magot de 2,6 milliards dans les six prochaines années dans un nouveau programme d'infrastructures qui démarrera toutefois lentement avec un modeste 100 millions pour l'année 2000-2001.

Et encore, le budget Martin déposé hier précise que le gouvernement fédéral consultera les provinces, les municipalités et le secteur privé pour établir un plan novateur pluriannuel en vue d'améliorer les routes et les infrastructures. Une entente devrait être conclue

d'ici la fin de 2000, ajoute le ministre des Finances.

Paul Martin a gardé des montants plus accrocheurs pour la prochaine période électorale. Il prévoit dépenser 350 millions en 2001-2002, puis, il ouvrira toutes grandes les vannes en déversant

550 millions par année pendant quatre ans à partir de 2001-2002.

Paul Martin met ainsi beaucoup de pression sur les provinces et les municipalités, les deux autres partenaires du programme tripartite, qui doivent fournir une part équivalente.

Au rythme imposé par le gouvernement fédéral, on s'approchera des demandes de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures et de la Fédération canadienne des municipalités, qui exigent des gouvernements des investissements de 15 milliards sur 15 ans.

Selon Gilles Vaillancourt, maire de Laval et porte-parole de la Coa-

lition, la compétitivité du Canada et la sauvegarde des routes, des réseaux d'égout et d'aqueduc dépendent d'un investissement massif des gouvernements.

C'est aussi ce que semble croire M. Martin, qui prévoit consacrer 400 des 550 millions aux infrastructures municipales, les autres 150 millions étant destinés aux routes.

Par ailleurs, le surplus permet à Ottawa de retrouver un petit côté vert qui était quelque peu disparu ces dernières années.

Le ministre des Finances annonce des dépenses de 700 millions d'ici 2003 dans une kyrielle de fonds environnementaux, dont

100 millions dans le Fonds d'investissement municipal écologique et 100 millions dans le Fonds d'appui technologique au développement durable.

Nouvelle préoccupation, nouveau financement, Ottawa accorde aussi 210 millions sur trois ans au Fonds d'action pour le changement climatique et 60 millions pour la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère.

Le gouvernement Chrétien mettra aussi 90 millions au cours des trois prochaines années pour protéger les espèces en péril, après quoi, il stabilisera ce financement à 45 millions par année.

Les provinces sont loin de tout récupérer

CLAUDE PICHER

Le ministre Paul Martin est fier d'annoncer une quatrième hausse consécutive des transferts aux provinces. Avec le budget déposé hier, les provinces recevront cette année 30,8 milliards à titre de contribution fédérale au financement des soins de santé, de l'éducation post-secondaire et de l'aide sociale. Ce montant est légèrement supérieur aux transferts existant avant les grandes compressions des années 90. Malgré cela, il serait téméraire de conclure que le budget permet aux provinces de récupérer tout le terrain perdu.

Dans son budget de 1995, le ministre avait pratiquement gelé les transferts sociaux à leur niveau de l'année précédente, soit 29,9 milliards. L'année suivante, il ne se contentera pas d'un gel, mais d'une énorme amputation de trois milliards, suivie d'une deuxième de 1,1 milliard en 1998.

Les provinces avaient donc largement raison de se plaindre de l'effet dévastateur de ces compressions. Par la suite, il est exact que les transferts se remettent à augmenter. Mais il faudra quatre ans pour qu'ils retrouvent leur niveau de 1995.

Toutefois, les documents budgétaires chiffrent les transferts en dollars courants. Autrement dit, ils ne tiennent pas compte de l'inflation. S'il avait fallu que la récupération accordée aux provinces tienne compte de l'inflation, les transferts de cette année ne se situeraient pas à 30,8 milliards, mais à 32,9 milliards. Les provinces demeurent encore assez loin du compte.

Au cours des trois prochaines années, les transferts so-

ciaux augmenteront graduellement pour atteindre 32,7 milliards. Si l'inflation se maintient aux alentours de 2 % pendant cette période, cela signifie qu'en 2004, les provinces n'auront pas encore entièrement comblé leurs pertes, dix ans après le fait.

En revanche, ces pertes seront assez largement compensées dans les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation, dont le Québec.

Les compressions n'ont touché que les contributions fédérales à l'éducation et aux programmes sociaux. Les paiements de péréquation, calculés selon des paramètres entièrement différents, n'ont jamais fait l'objet d'amputations, au contraire.

La péréquation est calculée selon la capacité fiscale de chaque province. Dans une province qui n'a pas beaucoup de chômage et où les entreprises font de gros profits, il va de soi que la capacité de recueillir des impôts est plus importante. Les trois provinces riches, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique, profitent d'une forte croissance; cela augmente donc leur capacité fiscale, et les paiements de péréquations sont revus en conséquence. Dans son budget de l'an dernier, M. Martin avait prévu des paiements de péréquation de 9,3 milliards cette année; les nouveaux calculs font état de 9,8 milliards, soit 500 millions de plus que prévu. Le Québec est la province qui touche le plus de péréquation. Le budget d'hier vient donc donner un petit coup de pouce au ministre québécois Bernard Landry, qui en aura grand besoin lorsque viendra le moment de déposer son propre budget.



Le premier ministre Jean Chrétien et le vice-premier ministre, Herb Gray, applaudissent le ministre des Finances, Paul Martin, après la présentation de son budget, hier, à Ottawa.

La dette diminue doucement

RUDY LE COURS

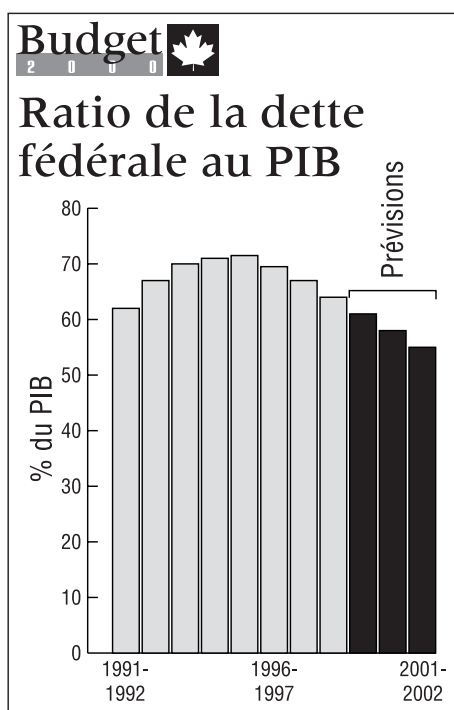
La dette canadienne représente toujours la coquette somme de 573 milliards de dollars; heureusement, elle diminue depuis trois ans.

Si bien qu'en grande partie à cause de la croissance économique, elle ne devrait plus représenter que 55 % du produit intérieur brut (PIB) du pays en 2001-2002 et la moitié, d'ici cinq ans.

C'est encore énorme toutefois quand on songe qu'elle ne représentait que 25 % du PIB à la fin des années 60, dernière année où Ottawa était parvenu à dégager un surplus budgétaire.

La provision de trois milliards de dollars que le ministre Paul Martin crée depuis trois ans maintenant pour palier aux impondérables sert jusqu'ici de fait à rembourser la dette. Voilà en grande partie pourquoi celle-ci a diminué de 6,4 milliards en deux ans. Il est plus que probable que les 3 milliards provisionnés pour l'exercice financier qui prendra fin le 31 mars serviront la même cause.

Si le ratio dette/PIB diminue si rapidement alors que 9 milliards sur près de 600 représentent une bien petite



fraction (1,5 %), c'est évidemment que le PIB grandit sans cesse et pourrait

dépasser le billion de dollars (mille milliards) dès cette année.

La dette fédérale se divise en deux parties: celle contractée sur les marchés financiers qui totalisait l'an dernier 460 milliards et celle qui sert à provisionner les diverses caisses de retraite auxquelles le gouvernement doit contribuer. Celle-ci porte un taux variable établi sur le rendement des bons du trésor à 20 ans.

Quant à l'autre, la plus importante, elle est financée selon les opportunités, lesquelles étaient moins intéressantes il y a quelques années lorsqu'Ottawa inondait les marchés de titres d'emprunt pour boucler son budget.

Le gouvernement s'attaque donc en premier lieu à cette composante de la dette. Il prévoit l'avoir diminué de quelque 20 milliards le 31 mars prochain.

Pour donner une idée de ce que signifie le poids de la dette, précisons enfin que les six milliards remboursés représentent une économie de 300 millions de dollars par année, si on suppose un taux d'emprunt de cinq pour cent.

Budget Le transfert aux provinces

1995 (avant les compressions)	29,9 milliards
1997 (après les compressions)	25,8 milliards
2000 (selon le budget d'hier)	30,8 milliards

Infographie La Presse

LES POINTS SAILLANTS

Impôts des particuliers



■ Le budget rétablit la pleine indexation du régime fiscal rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

■ Le montant personnel de base déductible passe de 6800 \$ à 8000 \$.

■ Le taux d'imposition intermédiaire de 26 % sera ramené à 24 % le 1^{er} juillet 2000 et à 23 % en 2001. Le seuil de revenu imposable à partir duquel ce taux s'applique passera de 29 590 \$ à 35 000 \$.

■ Le taux d'imposition supérieur de 29 % s'appliquera sur les revenus supérieurs à 70 000 \$, contre 59 180 \$ actuellement.

■ La surtaxe de 5 % est éliminée sur les revenus imposables de 85 000 \$ et moins. Au-delà de ce niveau de revenu, la surtaxe diminuera d'un point par année jusqu'à son élimination dans cinq ans.

À NOTER

■ L'allègement de l'impôt des particuliers représente un manque à gagner pour le gouvernement fédéral de 2,8 milliards en 2000-2001, de 4,6 milliards en 2001-2002 et de 5,8 milliards en 2002-2003.

Prestations pour enfants



■ Le budget fédéral bonifie la prestation fiscale canadienne pour enfants en raison de sa pleine indexation à l'inflation et de l'augmentation des montants prévus.

■ La prestation maximale pour le premier enfant passera de 1805 \$ à 2056 \$ le 1^{er} juillet 2000 et atteindra 2400 \$ en l'an 2004. De plus, le montant de la prestation diminuera à un rythme moins rapide au fur et à mesure que le revenu du ménage augmentera.

■ Pour une famille de quatre personnes ayant un revenu de 60 000 \$, la prestation pour enfants passera de 733 \$ actuellement à 1541 \$ en 2004.

À NOTER

■ La bonification de la prestation fiscale pour enfants a pour effet de réduire sensiblement l'impôt fédéral pour les familles à revenu moyen. Ainsi, l'impôt fédéral d'une famille de quatre avec un revenu de 60 000 \$ est réduit de 24 % d'ici 2004. Pour un célibataire ayant le même niveau de revenu, l'impôt fédéral sera réduit de 12 % sur la même période.

Congés parentaux



■ Le budget double le congé parental maximal accordé dans le cadre du régime d'assurance-emploi, qui passe de six mois à un an (y compris le délai de carence habituel de deux semaines). Le nombre de semaines du congé parental que l'un ou l'autre des parents peut prendre passe de 10 à 35 semaines. L'enfant doit être né ou avoir été adopté au plus tôt le 31 décembre 2000.

■ Le seuil d'admissibilité au régime sera ramené de 700 à 600 heures d'emploi assurable. De plus, les parents qui reçoivent des prestations pourront travailler à temps partiel, ce qui leur permettra de reprendre graduellement leur travail après le congé de maternité.

À NOTER

■ Le Québec entend développer son propre régime de congé de maternité et réclame à cette fin quelque 325 millions par année au gouvernement fédéral. Ottawa semble vouloir appliquer son propre programme à toute les provinces, ce qui annonce une nouvelle bataille entre Ottawa et Québec.

Impôts des entreprises



■ Le taux d'imposition des entreprises de services et de haute technologie (qui ne sont pas admissibles à un régime d'imposition spécial), passe de 28 % à 27 % à compter du 1^{er} janvier 2001. Il diminuera graduellement à 21 % d'ici 2004.

■ Le taux d'imposition des petites et moyennes entreprises dont le revenu se situe entre 200 000 \$ et 300 000 \$ est ramené de 28 % à 21 % le 1^{er} janvier 2001.

■ Le taux d'inclusion des gains en capital passe de trois quarts à deux tiers. En plus, l'imposition des gains réalisés sur des options d'achat d'actions est retardée jusqu'à la vente des actions plutôt qu'à la levée des options.

À NOTER

■ Ces mesures visent surtout à accroître la compétitivité du régime fiscal canadien par rapport à celui des États-Unis et à aider les entreprises de haute technologie à demeurer au Canada. Les employés hautement qualifiés des entreprises technologiques sont souvent rémunérés par des options d'achat d'actions.

Le budget Martin 2000-2001

Baisse substantielle des impôts des sociétés de service

RUDY LE COURS

Pour faire face à la concurrence internationale, certaines entreprises génératrices d'emploi doivent elles aussi profiter de réductions d'impôts, soutient le ministre des Finances qui promet de ramener d'ici cinq ans de 28 à 21% leur taux d'imposition.

Cela concerne tout particulièrement les entreprises de services, comme la téléphonie, le câble, les sociétés-conseils ou les institutions financières qui engrangent déjà de jolis bénéfices. Dès le 1^{er} janvier 2001, Ottawa ramène de 28 à 27% le taux, ce qui le privera de 300 millions de dollars en revenus. Au plus tard en 2004-2005, le taux sera ramené à 21%, ce qui remettra alors tout près de 3 milliards dans les trésors de ces sociétés. Les autres, essentiellement les manufacturières, bénéficient déjà d'un taux de 21%.

Une telle mesure, si elle est appliquée en deux temps, soit un pour cent de réduction l'an prochain et six pour cent en 2004-2005, représente un manque à gagner de 4 milliards pour Ottawa, précisent les documents du ministère. Si par contre, le ministre Martin décidait l'an prochain de ramener à 21% le taux d'imposition dès 2002, la ristourne à cette catégorie d'entreprises pourrait grimper jusqu'à 8,8 milliards de dollars d'ici 2004-2005.

Ce faisant, le ministre des Finances se trouve à harmoniser la ponction fiscale de « ces secteurs hautement taxés » à celle des entreprises manufacturières.

Notons qu'une entreprise qui produit présentement à la fois des biens et des services est taxée selon les deux échelles, au prorata des revenus de chacun de ces secteurs.

Soutien à la PME

Pour la petite et moyenne entreprise, Ottawa propose davantage : « À l'heure actuelle, précise M. Martin, le taux de l'impôt des sociétés augmente de façon brutale, passant de 12 à 28%, lorsque le revenu d'une petite entreprise non manufacturière atteint 200 000 \$ ».

À compter du 1^{er} janvier, ce taux passera à 21%, et non 27% comme pour les autres entreprises plus grandes de son secteur, pour la portion de ses revenus situés entre 200 000 \$ et 300 000 \$.

Cette mesure devrait permettre à cette catégorie d'entreprises de payer 300 millions de dollars de moins d'impôt d'ici 2004.

Par ailleurs, Ottawa profite du présent budget pour modifier quelques mesures visant tout particulièrement quelques entreprises, dont celles qui sont contrôlées par un actionnaire étranger, ou pour les sociétés de placement appartenant à des non-résidents. Tout cela afin de s'assurer que ce qui doit être taxé au Canada le soit vraiment.

Un autre cadeau pour les boursiers du millénaire

RÉJEAN BOURDEAU
OTTAWA

Les boursiers du millénaire ont reçu un autre cadeau du gouvernement fédéral. Les montants obtenus au titre de bourses d'études, de perfectionnement et autres récompenses, ont été bonifiés, hier, dans le budget Martin.

L'exemption de 500 \$ applicable au total des montants des bourses reçues par un particulier au cours d'une année a augmenté de 2500 \$. Cette mesure entre en vigueur dès

cette année. Elle s'applique aux bourses offertes dans un établissement d'enseignement agréé, dans lequel on peut obtenir un crédit d'impôt pour études.

« Il s'agit d'une mesure intéressante mais il faudra voir si elle touche un grand nombre d'étudiants », indique Yves Séguin, premier vice-président, Québec, à la Banque de Montréal. De façon générale, les bourses sont surtout remises aux jeunes qui « ont peu de revenus », remarque le fiscaliste.

Par exemple, les bourses du millénaire offertes par le gouvernement fédéral sont liées aux besoins financiers des jeunes. Par contre, les bourses d'excellence et les ré-

compenses ne font pas partie de cette catégorie.

M. Séguin pense que l'exemption de 3000 \$ aura des effets bénéfiques pour les jeunes étudiants dans la vingtaine, mariés, avec des enfants à charge. Même chose pour les jeunes travailleurs gagnant moins de 10 000 \$, qui pouvaient être pénalisés fiscalement par l'attribution d'une bourse d'études.



PHOTO PC
Pour les étudiants, le budget du ministre Paul Martin augmente, de 500 \$ à 2500 \$, l'exemption applicable au total des montants des bourses reçues par un particulier au cours d'une année.

Les plus nantis ne sont pas en reste

RUDY LE COURS

En plus de la baisse générale de l'impôt sur les revenus, les plus nantis auront droit à d'autres bonifications substantielles touchant les gains en capital et le régime d'options sur actions.

Dès cette année, le taux d'incorporation des gains en capital est ramené de 75 à 66 2/3%. Les contribuables qui peuvent déclarer de tels revenus verront ensemble leurs goussets s'alourdir de 300 millions de dollars par année, à compter de 2004-2005. Dès l'an prochain, la ristourne fédérale sera de l'ordre d'au moins 130 millions.

Les gains en capital sont incorporés à un taux inférieur de 100% parce qu'on considère qu'ils ont été réalisés à partir d'argent qui a déjà été imposé.

Cette mesure s'applique pour la plupart des revenus qui ne peuvent être associés à la rémunération du travail ou à une rente : gain sur une transaction immobilière, sur la vente d'actions, ou d'autres titres de propriétés ou d'éléments d'actif.

Les gains en capital s'appliquent aussi lors de la levée d'options. Pour ce type de transaction, Ottawa fait à nouveau preuve de générosité.

Ainsi, pour les options d'actions d'une société à capital ouvert (cotée en bourse), Ottawa permet que l'impôt ne soit plus prélevé lorsque les options sur actions sont levées, ce jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Il le sera uniquement lorsque ces dernières seront vendues.

Les détenteurs d'options d'actions de sociétés à capital fermé bénéficient déjà d'un tel report d'imposition pour la valeur totale de leurs titres. On ne peut présumer dans leur cas de la valeur de leurs titres tant que la transaction n'est pas réalisée, cela pouvant souvent prendre plusieurs années.

Il en va autrement des options d'actions de société en bourse : dès que les options sont disponibles, on connaît la valeur de l'action et, forcément, du gain réalisable. Voilà pourquoi elles devenaient imposables jusqu'ici dès leur disponibilité plutôt qu'au moment de leur vente sur le marché, même si le détenteur d'options décidait de les conserver dans son portefeuille. Désormais, celui qui jouera à l'écarteuril reportera jusqu'à 100 000 dollars de revenus, imposables au taux de 66 2/3%.

Aider les PME

Cette mesure représente à coup sûr un joli cadeau aux dirigeants d'entreprises, déjà bien rémunérés selon les critères canadiens mais qui se jugent mal payés selon des critères américains ou européens. Elle fera sans doute jaser.

En revanche, elle fera sûrement l'affaire des petites entreprises à capital-risque qui payent souvent leurs employés en salaire et en options.

Pour garder un chercheur par exemple, l'incitatif d'options sur actions, au surplus désormais moins imposées en gain de capital, pourra compenser une rémunération en espèces sonnantes et réverbérantes souvent plus imposante au sud de la frontière.

Quoi qu'il en soit, Ottawa remet ainsi dans les poches de ceux qui peuvent exercer des options quelque 75 millions de dollars par année.

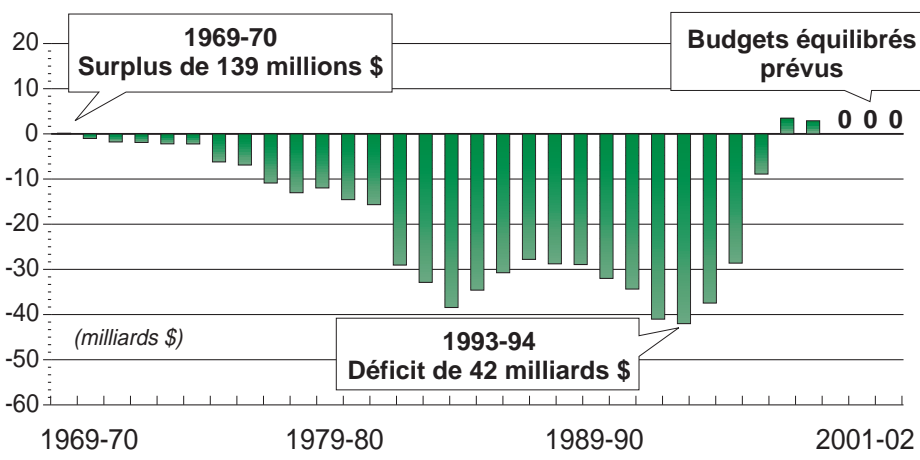
Paul Martin s'est dit maintes fois préoccupé par les besoins en capital-risque pour le développement des sociétés à haute composante en recherche et développement. Voilà pourquoi il annonce la création d'un mécanisme (à être défini) qui permettra de transférer en franchise d'impôt jusqu'à 500 000 \$ de gains en capital en placements dans les PME. Cette mesure aussi représente un manque à gagner de 75 millions par année.

Déficits et surplus

Année fiscale se terminant le 31 mars



Des budgets équilibrés ou avec surplus sont prévus pour 1999-00, 2000-2001 et 2001-02.



Source: Ministère fédéral des Finances

— PC

LES POINTS SAILLANTS

REER



■ Le plafond appliqué aux placements étrangers détenus dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) ou les régimes de pension agréés (RPA) est porté de 20% à 25% pour l'année 2000 et à 30% pour 2001. Cela vaut également pour le Régime de pensions du Canada.

■ Cette mesure permettra une meilleure diversification des placements. Elle est réclamée par le secteur financier depuis plusieurs années. Le marché boursier canadien ne représente que 2% du marché boursier mondial.

■ Ottawa n'a pas augmenté le plafond de cotisation à un REER, comme plusieurs observateurs s'y attendaient.

Assurance-chômage



■ Depuis 1994, le taux de cotisation à l'assurance-emploi a été réduit chaque année, passant de 3,07% à 2,40% par tranche de 100 \$ de revenu assurable. Malgré tout, le régime de l'assurance-emploi continue de dégager des surplus importants chaque année.

■ Dans le présent budget, le gouvernement fédéral s'engage à réduire le taux de cotisation jusqu'au seuil où les recettes du régime couvriront les coûts. Ainsi, d'ici l'année 2004, le taux de cotisation à l'assurance-emploi diminuera graduellement pour se fixer à 2,00%.

■ Les réductions prévues du taux de cotisation à l'assurance-emploi représenteront une économie cumulative de 14,8 milliards pour les contribuables et les entreprises sur les cinq prochaines années. Le taux de cotisation des entreprises est égal à 1,4 fois le taux de cotisation des employés.

Transferts aux provinces



■ Le budget fédéral prévoit une aide additionnelle de 2,5 milliards aux provinces pour le financement des programmes de santé et de l'enseignement postsecondaire, répartie sur quatre ans.

■ Par cette mesure, les transferts en espèces aux provinces dans le cadre du Transfert social canadien atteindront dès cette année 15,5 milliards. Les transferts en espèces demeureront à ce niveau jusqu'en 2003-2004.

■ Ottawa contribue également au financement des programmes provinciaux en matière de santé, d'aide sociale et d'enseignement postsecondaire par le transfert de points d'impôt, qui totalisent 15,3 milliards en 2000-2001.

■ Les transferts en espèces sont maintenant répartis entre les provinces sur une base per capita. Le Québec recueillera ainsi environ 23,5% des transferts en espèces du gouvernement fédéral.

Innovation



■ Le budget propose une série de mesures, totalisant 4,1 milliards entre 1999-2000 et 2002-2003, pour encourager l'innovation et la recherche de pointe dans les universités, les hôpitaux de recherche et le secteur privé.

■ L'injection de 900 millions est prévue sur cinq ans pour l'établissement et le soutien de 2000 nouvelles chaires de recherche universitaire au Canada.

■ La Fondation canadienne pour l'innovation recevra 900 millions de plus, portant l'investissement total à 1,9 milliard.

■ Géonome Canada recevra 160 millions de plus pour l'étude des gènes et de la biotechnologie.

■ L'exonération partielle au titre des bourses d'études et des bourses de recherche est portée de 500 \$ à 3000 \$. Ainsi, la bourse du millénaire, de 3000 \$ par bénéficiaire, ne sera pas imposée.

À NOTER

■ Le marché financier avait depuis quelques années forcé la main au gouvernement fédéral en développant divers instruments financiers, notamment des fonds indiciels étrangers, permettant de contourner la règle des 20%.

À NOTER

■ Les réductions prévues du taux de cotisation à l'assurance-emploi représenteront une économie cumulative de 14,8 milliards pour les contribuables et les entreprises sur les cinq prochaines années. Le taux de cotisation des entreprises est égal à 1,4 fois le taux de cotisation des employés.

À NOTER

■ Les transferts en espèces sont maintenant répartis entre les provinces sur une base per capita. Le Québec recueillera ainsi environ 23,5% des transferts en espèces du gouvernement fédéral.

À NOTER

■ L'exonération partielle au titre des bourses d'études et des bourses de recherche est portée de 500 \$ à 3000 \$. Ainsi, la bourse du millénaire, de 3000 \$ par bénéficiaire, ne sera pas imposée.

Le budget Martin 2000-2001

Des prévisions économiques conservatrices... si tout va bien

RÉJEAN BOURDEAU
OTTAWA

Fidèle à son habitude, le ministre des Finances, Paul Martin, a fait preuve de prudence dans l'élaboration de ses prévisions économiques, indiquent les spécialistes. Il suffit toutefois que la bulle boursière éclate, que l'économie américaine s'essouffle ou que le taux d'inflation s'emballe pour que le ministre perde une partie de sa marge de manoeuvre.

Dans son état sommaire des opérations pour l'exercice débutant le 1^{er} avril, M. Martin prévoit des recettes budgétaires de 162 milliards. Les dépenses de programmes sont évaluées, quant à elles, à 116 milliards, puisque le transfert de 2,5 milliards aux provinces, annoncé hier, est calculé dans l'exercice précédent.

Lorsqu'on ajoute 42 milliards pour le paiement des intérêts sur la dette publique de plus de 570 mil-

liards, le solde budgétaire s'établit à 4 milliards.

Par prudence, M. Martin garde sous son matelas 4 milliards en réserve. L'année suivante, il accumulera cinq milliards supplémentaires. Pas étonnant que le solde budgétaire, prévu pour les deux prochains exercices, soit nul.

Par mesure de sécurité, les prévisions économiques inscrites au budget (voir tableau) sont « plutôt conservatrices », souligne John McCallum, économiste en chef de la Banque Royale.

« Il est vraisemblable que ses prédictions de croissance économique vont être dépassées, renchérit Gilles Soucy, économiste en chef du Mouvement Desjardins. De cette façon, M. Martin va être en bonne posture pour les prochains équilibres budgétaires. »

Le premier vice-président, Québec, de la Banque de Montréal, Yves Séguin, remarque toutefois

que les recettes fiscales continuent d'augmenter plus « fortement » que les dépenses. « Faut-il se féliciter de payer toujours plus en taxes et en impôts ? » se demande le fiscaliste, qui a été ministre du Revenu et du Travail sous Robert Bourassa.

M. Séguin explique, tout d'abord, cette augmentation des revenus par la performance de l'économie, qui a ajouté des emplois et de meilleures conditions de travail. D'autre part, ajoute-t-il, la « progressivité et l'agressivité » du régime fiscal sont aussi responsables de la situation.

Même s'il pense que le ministre des Finances possède de « bons cousins » pour faire face aux imprévus, M. Séguin rappelle que l'on voit poindre un ralentissement économique du côté des États-Unis. « Je ne veux pas faire le prophète de malheur, mais après dix ans de croissance continue, on ne sait jamais ce qui peut arriver », dit-il.

Budget État sommaire des opérations

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Opérations budgétaires (en milliards de \$)					
Recettes budgétaires	153,2	155,7	160,0	162,0	168,0
Dépenses de programmes	108,8	111,4	115,5	116,0	121,5
Solde de fonctionnement	44,4	44,3	44,5	46,0	46,5
Frais de la dette publique	40,9	41,4	41,5	42,0	41,5
Solde budgétaire sous-jacent	3,5	2,9	3,0	4,0	5,0
Prudence					
Prudence économique				1,0	2,0
Réserve pour éventualités			3,0	3,0	3,0
Total			3,0	4,0	5,0
Solde budgétaire	3,5	2,9	0,0	0,0	0,0

Hypothèses du budget

	2000	2001
Croissance du PIB réel	3,5 %	2,9 %
Taux de chômage	6,8 %	6,7 %
Hausse des prix de l'IPC*	2,3 %	2,1 %
Taux des bons du Trésor à 3 mois	5,2 %	5,3 %
Taux de rendement des obligations	6,2 %	6,0 %

* Indice des prix à la consommation

Infographie La Presse

Quatre milliards pour l'innovation technologique et le savoir

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

En annonçant hier des initiatives de plus de 4 milliards de dollars entre 1999-2000 et 2002-2003 pour promouvoir la recherche de pointe dans les universités, les hôpitaux de recherche et le secteur privé, Paul Martin aura écouté les nombreuses voix qui s'étaient élevées pour reprocher au gouvernement fédéral son absence de vision dans le domaine de l'innovation technologique.

Sans un coup de barre rapide, le Canada risquait de se retrouver à la queue du peloton dans la course aux nouvelles technologies et au savoir, ferments indiscutables de la saine concurrence et de toute croissance économique.

« De nos jours, a déclaré le ministre des Finances, la puissance d'un pays se mesure non pas en fonction des armes qu'il brandit, mais des brevets qu'il génère ; non pas par le territoire qu'il contrôle, mais par les idées qu'il avance ; non pas seulement par la richesse de ses ressources naturelles, mais aussi par la richesse de ses ressources humaines. »

Ottawa prolonge donc la vie de la Fondation canadienne pour l'innovation — qui devait disparaître à la fin de 2001 — jusqu'en 2005. Il lui accorde 900 millions de dollars de plus, portant l'investissement total du gouvernement à cet égard à 1,9 milliard, de façon à poursuivre la modernisation des infrastructures des établissements d'enseignement postsecondaire, des hôpitaux et des établissements de recherche sans but lucratif.

De plus, comme l'avait déjà annoncé le premier ministre Jean Chrétien, Paul Martin a confirmé hier l'injection de 900 millions de dollars sur cinq ans pour établir et appuyer 2000 nouvelles chaires de recherches universitaires au Canada.

Ottawa participera également à l'entreprise planétaire de décryptage du génome humain. M. Martin a annoncé un investissement de 160 millions de dollars destiné à Génome Canada pour faire avancer l'étude du code génétique des êtres humains, des plantes et de tous les autres organismes vivants, voulant ainsi contribuer aux progrès remarquables déjà constatés dans le dépistage et le traitement précoces de maladies comme le cancer et la fibrose kystique.

Quant aux OGM, ces fameux organismes génétiquement modifiés, le gouvernement fédéral a témoigné hier de sa préoccupation en affectant quelque 90 millions de dollars sur trois ans aux ministères et aux organismes fédéraux chargés de réglementer les produits et les processus biotechnologiques. « Cinq centres seront établis au pays, a annoncé Paul Martin, et mettront leurs laboratoires à la disposition des chercheurs du milieu universitaire, du gouvernement et du secteur privé. »

D'autres initiatives méritent également d'être mentionnées, dont un investissement de 90 millions au cours des trois prochaines années pour accroître la présence du Canada sur Internet, 20 millions de dollars pour PRECARN, un consortium qui aide les entreprises à se lancer dans la recherche sur l'intelligence artificielle et la robotique.



PHOTO REUTERS

Le ministre des Finances, Paul Martin (à droite), et le premier ministre Jean Chrétien descendent l'escalier qui mène à la Chambre des communes, où M. Martin a présenté, hier, son budget. Le ministre des Finances, comme il a pris l'habitude de la faire, a notamment fait preuve de prudence dans l'élaboration de ses prévisions économiques.

Coopération internationale: un effort modéré

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

L'effort consenti par le Canada en matière de coopération internationale, dans le budget d'hier, ne franchira pas encore de record. Le Canada, malgré un investissement supplémentaire de 435 millions au cours des trois prochaines années, aura du mal à maintenir le ratio de son aide internationale en regard du PIB à son niveau actuel de 0,29 %.

Tout au plus, ce ratio se stabilisera ou baissera un peu d'ici 2003. Mais nous serons encore loin de l'objectif idéal, décent et généralement accepté de 0,7 %.

Le Canada n'en continue pas moins son engagement au chapitre de l'élaboration de l'initiative internationale visant à venir en aide aux pays pauvres très endettés. Paul Martin a d'ailleurs annoncé hier qu'Ottawa fournira une somme de 175 millions de dollars au fonds multilatéral d'aide à la réduction de la dette de ces pays, géré par le FMI et la Banque mondiale.

Du côté de la Défense, le ministre des Finances a consenti cette année à soulager un ministère qui, depuis 1993, avait vu ses dépenses réduites de 20 %. Le gouvernement ajoutera donc sur une période de quatre années 2,3 milliards au budget des Forces canadiennes. Cela se traduit par 350 millions pour l'exercice 1999-2000, qui serviront à payer les coûts de la participation canadienne au Kosovo et au Timor oriental. Quatre cents autres millions sont prévus pour l'année 2000-2001 afin de préserver au moins le niveau actuel des services et des tâches accomplies par l'armée. À cela s'ajoutent 146 millions pour l'opération au Kosovo. Les années budgétaires 2001-2002 et 2002-2003 verront le budget de la Défense augmenter respectivement de 550 millions et de 600 millions.

La Gendarmerie royale du Canada, enfin, a reçu une part longtemps attendue du butin des excédents budgétaires avec l'annonce hier de quelque 883 millions de dollars qui lui sont destinés sur une période de quatre ans. Les dépenses de la GRC engendrées par la lutte contre le crime organisé ne cessent d'augmenter.

Un bien mauvais tour à Bernard Landry



Philippe Dubuisson

Le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, vient bien malgré lui de jouer un bien mauvais tour à son homologue québécois, Bernard Landry.

Le budget fédéral réduit sensiblement les choix budgétaires du ministre des Finances du Québec. Si le Québec entend devenir concurrentiel sur le plan de la fiscalité, Bernard Landry devra allouer aux réductions d'impôt l'essentiel de la marge de manoeuvre dont il disposera dans son prochain budget.

D'une part, les réductions d'impôt sur le revenu des particuliers

annoncées par M. Martin auront pour effet de réduire l'impôt provincial des contribuables, à l'exception de ceux du Québec. Car dans les autres provinces, l'impôt provincial est calculé en appliquant tout simplement un pourcentage à l'impôt fédéral.

Puisque l'impôt fédéral diminue, il en va automatiquement de même pour les impôts collectés par les autres gouvernements provinciaux. Le Québec, dont la fiscalité des particuliers est nettement plus lourde que la moyenne canadienne, devra réduire ses impôts seulement pour maintenir l'écart actuel avec les autres provinces.

D'autre part, et c'est là que le bât blesse, la pleine indexation de la fiscalité fédérale décrétée hier par M. Martin met énormément de pression sur le ministre Landry pour qu'il fasse de même. Et cela lui coûtera très cher.

Bien que la réindexation des tables d'impôt et des prestations fiscales était réclamée à grands cris par les fiscalistes, les économistes, et même par le Bloc québécois, personne ne s'attendait à ce que Paul Martin acquiesce à cette demande

aussi rapidement en raison de son coût élevé.

L'indexation du régime fiscal fédéral signifie que l'impôt versé au gouvernement fédéral cessera d'être gonflé en raison de l'impact de l'inflation sur les revenus des particuliers. En d'autres termes, Ottawa ajustera chaque année ses tables d'impôt pour tenir compte de l'inflation. Seules les augmentations réelles de salaires seront taxées.

Cela signifie aussi que les diverses prestations fiscales, comme la pension de vieillesse, seront pleinement indexées au taux d'inflation. L'indexation met ainsi fin à l'érosion des prestations fédérales en raison de l'inflation.

De toutes les mesures annoncées dans le budget fédéral destinées à réduire le fardeau fiscal des particuliers, l'indexation est peut-être celle qui apparaît la moins spectaculaire. Mais c'est aussi la plus onéreuse pour le fisc. L'ensemble des mesures annoncées hier se traduiraient par des économies d'impôt de 10,9 milliards pour les particuliers en 2004-2005. Et de cette somme, 6,2 milliards proviennent

de l'indexation. Cette mesure fédérale a automatiquement pour effet d'indexer la fiscalité des autres provinces puisque, encore une fois, elles appliquent à l'impôt fédéral un pourcentage pour déterminer l'impôt des particuliers. En somme, le Québec se retrouve isolé sur le plan de la fiscalité, devenant la seule province à ne pas indexer son régime d'imposition des particuliers.

Si le ministre des Finances du Québec emboîte le pas à son homologue fédéral, l'indexation absorbera une large part de sa marge de manoeuvre, laissant peu de crédits disponibles à la réduction des taux d'imposition et aux autres mesures budgétaires, comme le réinvestissement dans l'éducation et la santé.

Selon les données du ministère des Finances du Québec, l'indexation partielle (à hauteur de 1 %) représente une somme de 167 millions à sa première année d'application. Sur quatre ans, en raison de son effet multiplicateur, la pleine indexation absorberait l'essentiel du montant de 1,3 milliard que Québec entend allouer aux baisses d'impôt. Et le Québec

n'aurait même pas commencé à réduire le fossé qui le sépare des autres provinces au chapitre de l'impôt des particuliers.

Certes, Bernard Landry aurait été en droit d'espérer un plus grand coup de pouce d'Ottawa par une hausse plus substantielle des transferts fédéraux au titre de la santé et de l'éducation postsecondaire. Le montant de 2,5 milliards sur quatre ans annoncé hier pour les provinces se traduira par des entrées supplémentaires de seulement 150 millions par année pour Québec.

À n'en pas douter, Ottawa a raté l'occasion hier d'initier une réforme de la fiscalité canadienne qui tienne compte du fait que ce sont les provinces qui doivent composer avec la pression à la hausse des coûts de la santé et la nécessité de réinvestir dans l'éducation.

Mais en attendant une réforme du fédéralisme fiscal, Bernard Landry n'a, en somme, d'autre choix que de suivre la voie tracée par son homologue fédéral et de réduire sensiblement le fardeau fiscal des contribuables. Et la pression sera forte pour qu'il n'emprunte pas une autre voie.

Le budget Martin 2000-2001

Pas assez au goût des spécialistes

RÉJEAN BOURDEAU
OTTAWA

De façon générale, les spécialistes des questions économiques et fiscales sont « agréablement surpris » du budget présenté hier par Paul Martin. La note qu'on lui attribue, un A moins, est celle réservée à un élève « consciencieux, prudent et performant ».

Mais, pour obtenir tous ses points, le grand argentier aurait dû réduire davantage le fardeau fiscal. « Cette année, la baisse d'impôts (particuliers, entreprises) ne sera que de 3,3 milliards », calcule Clément Gignac, l'économiste en chef de la Financière Banque Nationale. « C'est quand même un pas dans la bonne direction », ajoute-t-il.

« Sur cinq ans, l'allègement de la fiscalité aux particuliers sera d'environ 14 milliards, dit Gilles Soucy, l'économiste en chef du Mouvement Desjardins. J'aurais souhaité une baisse d'une vingtaine de milliards. »

« Tout y est, mais il aurait fallu être plus agressif dans la réduction des impôts », souligne aussi l'économiste en chef de la Banque Royale, John McCallum.

Point positif pour M. Martin, son plan budgétaire de cinq ans est bien accueilli par les spécialistes. « C'est moralement sain de le voir annoncer si clairement ses positions », dit Yves Séguin, premier vice-président, Québec, pour la Banque de Montréal. « Cela démontre qu'il a l'intention et la volonté de le faire », ajoute-t-il.

Il s'agit d'une « annonce cruciale », indique M. Gignac. Le ministre des Finances vient de mettre les conditions en place pour les baisses d'impôts, remarque-t-il, tout comme il l'avait fait en 1995, quand il a lancé sa

lutte au déficit.

L'économiste précise que le « signal est clair » : indexation totale du régime fiscal, baisse des taux marginaux d'imposition, réduction de l'impôt des entreprises, élimination graduelle de la surtaxe de 5 % aux particuliers, etc.

« C'est un bon budget », résume M. Soucy. Selon lui, les mesures liées aux baisses d'impôts et aux augmentations de dépenses, en haute technologie par exemple, sont « structurantes » pour le développement de l'économie.

Il souligne que ces mesures peuvent ralentir l'exode des cerveaux, puisque « les gestionnaires de premier plan et les technologues vont en profiter ».

M. McCallum est aussi de cet avis. « Ce sera plus facile de garder nos gens et d'en attirer d'autres, croit-il. De plus, il ne faut pas oublier que le capital et les entreprises sont mobiles. » Pour cela, il se réjouit notamment de la baisse des impôts des sociétés et des mesures touchant les options sur actions.

Le fiscaliste Yvon Cyrenne, associé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est beaucoup moins enthousiaste. « Il s'agit d'une bouillabaisse fiscale où l'on a mélangé toutes sortes de choses différentes dans la marmite », dit-il.

Selon lui, les réductions d'impôt aux particuliers ne sont pas assez ciblées et le transfert supplémentaire aux provinces de 2,5 milliards, étalé sur quatre ans, n'est pas suffisant.

M. Cyrenne est cependant satisfait de voir que le gouvernement va ramener de 28 % à 21 %, d'ici cinq ans, le taux de l'impôt des entreprises dont le fardeau fiscal est le plus lourd, comme les sociétés de services et de haute technologie. Auparavant, les fabricants et les transformateurs profitaient d'un régime fiscal préférentiel. « C'est une façon intéressante de reconnaître l'importance des firmes oeuvrant dans l'économie du savoir », dit le fiscaliste.

Écran de fumée pour Bernard Landry; une bien drôle d'astuce pour les libéraux

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour le ministre québécois des Finances, Bernard Landry, le budget de Paul Martin n'accorde pas les baisses d'impôts auxquelles les contribuables étaient en droit de s'attendre.

Quant aux 600 millions de dollars de plus qu'obtiendra sur quatre ans le Québec pour la santé et l'éducation, « c'est une larme de crocodile dans l'océan », a tranché hier le ministre québécois des Finances.

Il est resté coi sur l'impact de ce budget sur son propre exercice, attendu en avril, et a refusé de se prononcer sur l'idée d'indexer, aussi, les taux d'imposition.

L'essentiel de l'allègement fiscal pour les Québécois dans le budget d'hier c'est, pour l'an prochain, 600 millions qui tiennent à l'indexation des tables d'impôts.

« Sans avoir ses surplus, moi j'en ai annoncé 400 millions au dernier budget. Ces 600 millions représen-

tent bien peu, c'est une baisse d'impôts de 3,6 % pour l'an prochain et de 6 % à terme. »

« C'est plus le budget Chrétien ou le budget électoral du Parti libéral du Canada », laisse tomber M. Landry. Aux 2,8 milliards de baisses d'impôts annoncées pour l'an prochain, M. Martin ajoute une « réserve pour imprévu » beaucoup plus importante, de 4 milliards. « C'est se moquer du monde, il met dans cette réserve plus que l'attente principale de la population du Canada. » Pour M. Landry, c'est clairement une opération visant à permettre de garder des munitions pour la prochaine élection fédérale.

« C'est comme un joueur de cartes qui avait une très bonne main et qui l'a gaspillée. On avait l'occasion de rendre service à la population et on l'a ratée », estime M. Landry, beaucoup plus calme que l'an dernier dans ses réactions. « La strangulation se poursuit », observe-t-il toutefois, soulignant que l'augmentation des transferts du fédéral ne signifiait que 150 millions

par année, « sur 27 milliards, c'est-à-dire 2700 millions, il nous en remet 150... »

On « ajoute l'injure à l'insulte » en ajoutant une fondation pour la santé. « On a eu le spectacle navrant de voir des élus du peuple, comme François Legault, aller négocier avec les élus des actionnaires de BCE, Jean Monty. On va en voir encore », laisse tomber M. Landry.

Finalement, le dernier budget contient « un geste clairement anti-Québec ». Ottawa met fin à la possibilité pour les provinces de soustraire de l'impôt les crédits fiscaux offerts aux entreprises pour la recherche et le développement, une déduction qui faisait gagner 75 millions aux entreprises québécoises. Québec avait posé ce geste pour la première fois l'an passé. « Tout de suite, on ferme la porte, alors que l'Ontario le faisait depuis 12 ans », accuse M. Landry.

Pour le Parti libéral du Québec, Monique Jérôme-Forêt a salué la baisse d'impôts annoncée par Ottawa, « bien qu'on aurait préféré qu'il y en ait davantage sur la pre-

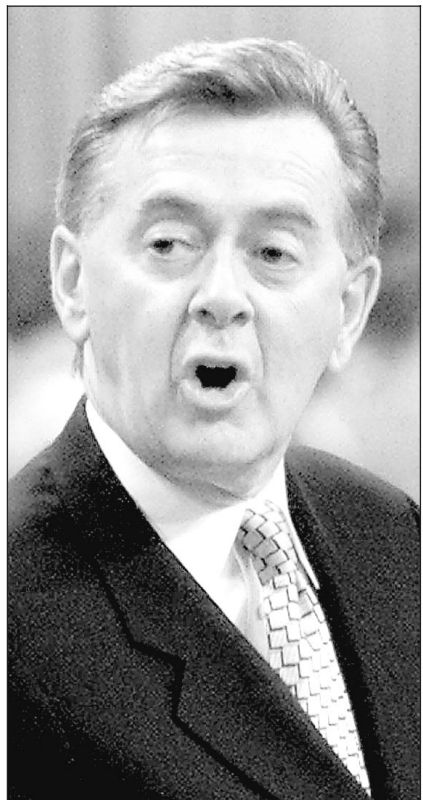
mière et la seconde année ». Présenter un plan de cinq ans ressemble à « une astuce », estime Mme Jérôme-Forêt. « Il y aura des élections, les politiciens vont changer », ajoute-t-elle.

Toutefois, les 58 milliards de baisses d'impôts en cinq ans restent bienvenus. Toutes proportions gardées, Bernard Landry devrait annoncer 9 milliards de baisses d'impôts pour y aller d'un effort comparable, estime-t-elle.

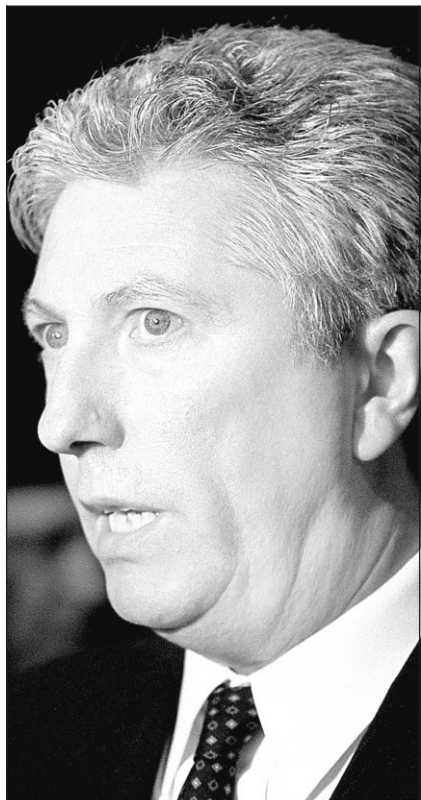
Pour le PLQ, « il est clair que la seule solution durable au problème des transferts sociaux réside dans le transfert de points d'impôt ».

Pour le chef de l'ADQ, Mario Dumont, Bernard Landry devrait s'inspirer des priorités de son homologue Paul Martin, « baisses d'impôts, remboursement de la dette et nouvelle économie ».

Pour M. Dumont, Ottawa « s'attaque concrètement au fardeau fiscal de la classe moyenne. Il sonne la fin de la récréation et le Québec doit saisir la balle au bond dès le prochain budget », estime M. Dumont.



Preston Manning



Gilles Duceppe

L'opposition divisée

ALEXANDRE SIROIS
Presse Canadienne, OTTAWA

Si les partis d'opposition fédéraux ont uni leurs voix, hier, pour louer la réindexation surprise des tables d'impôt à l'inflation, ils étaient divisés sur les défauts du budget fédéral.

Le Parti réformiste, dont le cheval de bataille est la réduction du fardeau fiscal des Canadiens, ne semblait pas désarçonné par les réductions d'impôts substantielles annoncées par le ministre des Finances, Paul Martin.

Le chef des réformistes, Preston Manning, a affirmé que les mesures prônées par son parti auraient doublé la valeur de l'allègement fiscal des libéraux.

« Vous pouvez attendre cinq ou dix ans pour tenter de les obtenir (les mesures supplémentaires) des libéraux, mais vous pouvez les avoir, de notre part, dès la prochaine élection fédérale », a ajouté M. Manning.

Le chef des conservateurs, Joe Clark, a pour sa part qualifié de timide le septième budget de M. Martin. Il estime lui aussi que les impôts demeureront encore trop élevés « pour que le Canada ait la

capacité d'être compétitif » sur le plan international.

« Nous avons maintenant le taux le plus élevé pour les impôts personnels de tous les pays du G-7 et le deuxième taux le plus élevé en ce qui concerne les impôts payés par les sociétés. Cinq ans après ce budget de M. Martin, ce sera exactement la même chose. Ce n'est pas assez », a dit M. Clark.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a plutôt reproché au budget d'avoir laissé de côté les provinces et les chômeurs. « Les provinces demandaient 4,2 milliards \$ cette année. On mettra 1 milliard, plus 500 millions sur trois ans (...) mais dans une fiducie. On recommence les trucs du genre des bourses du millénaire, où les provinces devront négocier avec des non-élus sur des compétences qui relèvent du champ de compétence des provinces », a-t-il soutenu, qualifiant la nouvelle fiducie de « banque de l'union sociale », à laquelle le Québec a refusé d'adhérer.

Le chef M. Duceppe aurait aussi voulu voir des modifications au régime d'assurance emploi, que ses députés trouvent injuste.

La leader du NPD, Alexa McDonough, a quant à elle reproché à M. Martin de ne pas avoir réinvesti assez d'argent dans la santé.

Accueil mitigé des syndicats et gens d'affaires

MARIE-CLAUDE LORTIE

D'« aigre-doux » à « très décevant » en passant par « bon » mais jamais par excellent, le budget de Paul Martin a eu droit hier à toute la gamme des qualificatifs de la part des gens d'affaires et des syndicats.

D'abord, Jean-Claude Scraire, le président de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, a été impitoyable : il trouve ce budget franchement « décevant ».

Les baisses d'impôts proposées, dit-il, ne sont « absolument pas suffisantes ». Rien n'a été fait, selon lui, pour donner un coup de pouce véritable permettant à l'économie québécoise d'être compétitive face à celle des États-Unis.

En outre, M. Scraire croit qu'Ottawa aurait dû refuser catégoriquement toute augmentation des dépenses. S'il fallait dépenser plus

à certains postes, dit-il, alors on n'avait qu'à couper autant, ailleurs.

Les groupes de gens d'affaires ne sont pas aussi sévères. Gérard Ponton, président de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs, trouve que c'est un « bon budget ». Pas un excellent, mais un bon. Pour que ce soit « excellent », il aurait fallu des baisses d'impôts encore plus substantielles, a-t-il précisé.

Et pour les manufacturiers, la perte d'un avantage fiscal (le crédit d'impôt de 7 %, qui s'envole en échange de la baisse générale des impôts des sociétés), pourrait être problématique, croit-il.

« C'était un incitatif qui encourageait les manufacturiers à venir ici qui disparaît. Espérons que les impacts ne seront pas trop négatifs », a-t-il déclaré hier.

Henri Massé, président de la FTQ, ne trouve pas le budget trop

mauvais non plus. La FTQ apprécie les baisses d'impôts, surtout l'indexation des paliers d'imposition. Grâce à cette indexation, les contribuables ne changeront plus de fourchette d'imposition si leurs salaires augmentent à cause de l'inflation.

La réserve la plus importante du syndicat porte sur les transferts aux provinces : 600 millions pour le Québec en quatre ans, donc 150 millions par année, ce n'est pas assez, dit M. Massé.

Marc Lavolette, son homologue de la CSN, parle de « goutte d'eau dans l'océan ». Le Québec, rappelle M. Lavolette, a des budgets annuels de santé et d'éducation de 23 milliards !

Le président de la CSN, qui qualifie le budget « d'aigre-doux », a quand même apprécié les baisses d'impôts consenties aux contribuables de la classe moyenne. Il tient

toutefois à ce qu'on remarque à quel point les riches sont choyés, non seulement grâce à la baisse d'impôt des sociétés mais aussi grâce aux changements offerts aux contribuables qui ont des options d'achat d'actions. Leur impôt sur le gain en capital est reporté et leurs exemptions sont augmentées.

« Tout ça sur le dos des chômeurs », note M. Lavolette, qui, comme M. Massé de la FTQ, aurait souhaité un assouplissement des conditions d'accès à l'assurance-emploi, en plus des baisses de cotisation.

Quant à Michel Audet, de la Chambre de Commerce du Québec, il a trouvé le budget en général assez bon, surtout en matière de baisses d'impôts et de dépenses. « On espère que la mécanique va permettre à Québec d'investir les augmentations de transferts dans la santé et l'éducation », dit-il.

certaines pénalités. Par contre, Québec, pour le moment, ne propose pas de prolongation marquée de la couverture du programme.

Ottawa, en revanche, annonce qu'il double la durée de son programme à un an et en élargit légèrement l'accès (le nombre minimum d'heures travaillées pour être éligible est réduit de 700 à 600 heures). Mais le gouvernement fédéral n'augmente pratiquement pas les montants payés aux parents (il fait seulement disparaître une pénalité applicable dans un cas bien précis) et, surtout, il continue d'exclure totalement les travailleuses autonomes.

Mais Jean Chrétien dit que son programme va très bien et que celui de Québec ne propose pas mieux, affirmation avec laquelle les différents acteurs québécois ne sont pas d'accord.

« J'ai de la difficulté à suivre le gouvernement de M. Chrétien dans ce dossier. C'est bien dommage qu'il refuse de nous laisser profiter de la flexibilité du système fédéral et qu'il ait fermé la porte si drastiquement au Québec jusqu'à présent », a commenté hier Gérard Ponton, président de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec.

« Ça n'a pas de sens le comportement du fédéral dans ce dossier », a ajouté Henri Massé, président de la FTQ.

Michel Audet, président de la Chambre de commerce du Québec, croit lui aussi qu'Ottawa doit respecter le désir de Québec de « récupérer sa part ». Et pour le moment, dit-il, « on a un gros point d'interrogation ».

Au Québec, groupes de femmes, syndicats et gens d'affaires jugent qu'il faut maintenant qu'Ottawa entame des négociations sérieuses avec la province pour la laisser exercer la disposition prévue dans la loi lui permettant de rapatrier les fonds du programme si c'est pour offrir quelque chose d'équivalent ou de mieux. « Et la loi est très claire là-dessus », précise Mme Carbonneau, de la CSN.

Jusqu'à présent, malgré le consensus québécois — réitéré au Sommet du Québec et de la jeunesse — Ottawa n'a pas voulu négocier le transfert du programme.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

29 février 2000

Page A8 manquante



PHOTO PC

L'ex-président du CITEC, André Vallerand, photographié en 1994.

Le ministère des ressources humaines enquête sur CITEC

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministère du Développement des ressources humaines surveille de près les activités et les livres comptables de l'Institut canadien du tourisme et du commerce électronique (CITEC), selon un porte-parole du ministère.

L'ex-président du CITEC, André Vallerand, a récemment dénoncé des irrégularités administratives qui auraient été commises par des membres du conseil d'administration de l'organisme situé dans la circonscription du premier ministre Jean Chrétien, et qui a bénéficié d'une subvention de démarrage de 2,5 millions de la part du ministère fédéral du Développement des ressources humaines. Des enquêtes de la GRC et du ministère sont présentement en cours.

Selon Ghyslain Charron, porte-parole du ministère, deux visites d'inspection ont été effectuées dans les bureaux de l'organisme depuis le mois d'octobre dernier, après que des contrôles de routine eurent donné lieu à des réponses insatisfaisantes. M. Charron a précisé que les versements de subventions à l'institut ont été interrompus jusqu'à ce que le ministère ait obtenu des réponses à ses questions.

Le CITEC devait recevoir 2,5 millions par année pour aider les entreprises et les organisations oeuvrant dans le secteur du tourisme à offrir leurs services par Internet.

M. Vallerand, ancien député de Crémazie à l'Assemblée nationale et ex-ministre libéral du Tourisme, a décidé de rendre publiques certaines raisons qui expliquent la fin

prématurée de son contrat et de celui du directeur général du CITEC, Richard Bourassa. Ces derniers auraient été remerciés de leurs services le 31 janvier dernier, la veille de la tenue d'une réunion du conseil d'administration du CITEC, lors de laquelle ils avaient l'intention de demander des explications sur certaines manoeuvres administratives.

Parmi ces présumées irrégularités, M. Vallerand a cité des honoraires versés à certains membres du conseil d'administration, des jetons de présence aux montants exorbitants et des subventions publiques accordées de façon douteuse.

L'enquête de la GRC sur le CITEC s'ajoute à une autre déjà en cours sur une entreprise d'aéronautique de Burlington, en Ontario, qui aurait reçu une subvention de près de 1 million du ministère du Développement des ressources humaines pour la construction d'une usine à North Bay, également en Ontario. Cette usine n'a jamais vu le jour.

Les partis d'opposition ont de nouveau réclamé, hier, la tenue d'une enquête publique sur l'octroi de subventions par le ministère du Développement des ressources humaines.

Le leader du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a dit trouver inquiétant que l'ampleur du problème soit révélée à la pièce.

Ne serait-il pas temps qu'il y ait une enquête publique sur ce qui se passe dans la circonscription de Saint-Maurice (celle de M. Chrétien), a-t-il demandé, parce que nous découvrons chaque jour que cette histoire n'est pas terminée.

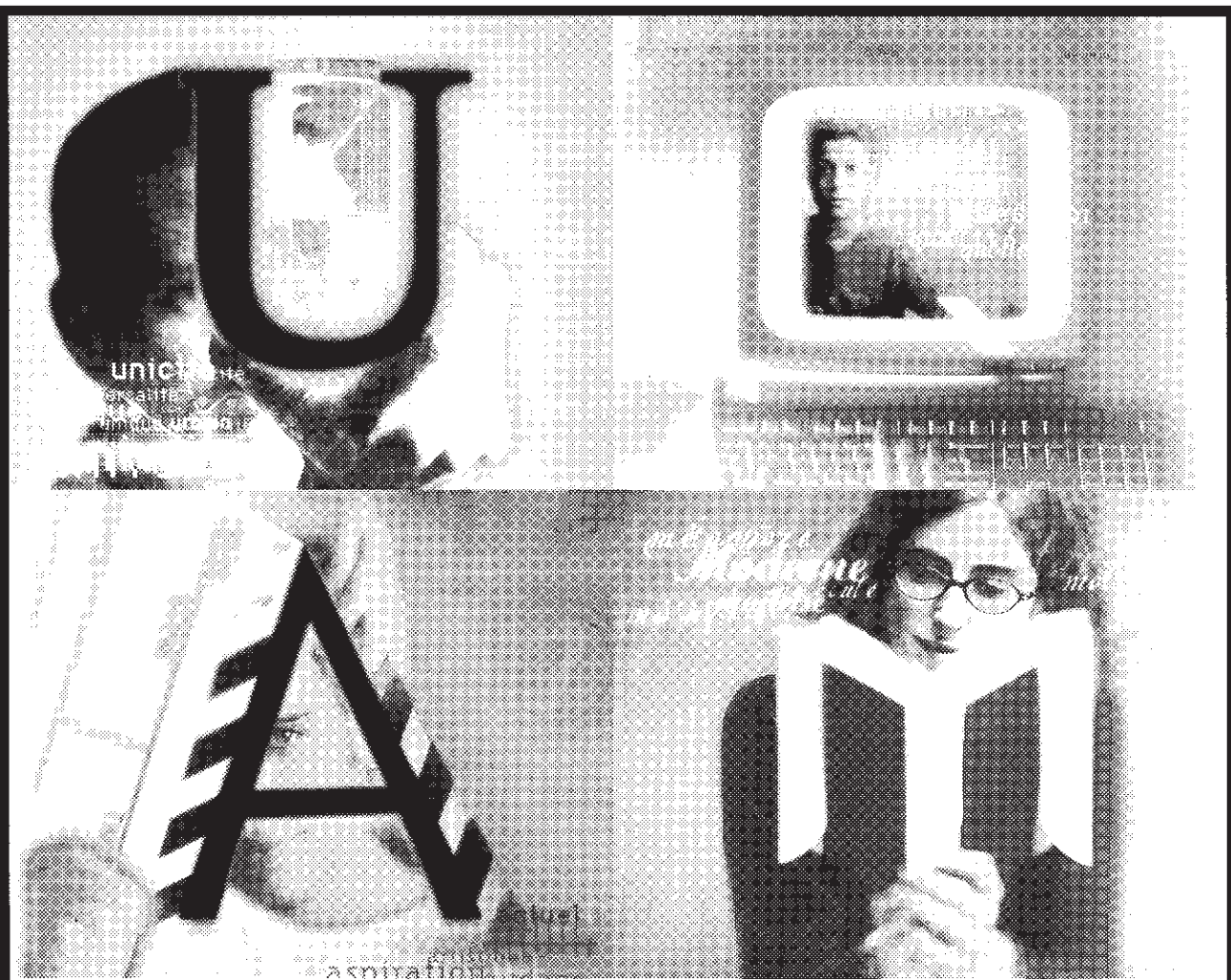
COMPTES IMPAYÉS?

Nous récupérons les sommes qui vous sont dues.
Aucun déboursé de votre part ;
frais payables à même les sommes perçues.
Appelez-nous sans engagement ni frais.



GRÉGOIRE PERRON, avocats
84, rue Notre-Dame ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 1S6
téléphone : (514) 285-6441
sans frais : (888) 285-6441
télécopieur : (514) 285-8589

2602208



Mes lettres de recommandation

Poursuivez vos études de cycles supérieurs à l'UQAM, en science politique et droit ou en sciences humaines.

Profitez d'un campus moderne situé au coeur d'un quartier culturel animé. À l'UQAM, nos professeurs-chercheurs vous font bénéficier d'un encadrement soutenu et vous préparent à répondre aux nouveaux besoins de la société.

L'UQAM excelle dans les domaines tant traditionnels que novateurs. Voici quelques-uns des champs d'études :

Science politique

- Analyse et théorie politiques
- Relations internationales
- Administration et politiques publiques

Droit

- Droit social et du travail
- Droit international

Sciences humaines

- Enseignement du français
- Études féministes
- Études sur la mort
- Géographie
- Histoire
- Intervention sociale
- Linguistique
- Philosophie
- Psychologie

Sciences des religions

- Sexologie
- Sociologie
- Système d'information géographique

Pour information :

(514) 987-3132
www.uqam.ca

UQAM
L'avenir est ici

La Fondation de l'UQAM offre plus de 200 bourses d'excellence chaque année.

2602208-1

VOLVO

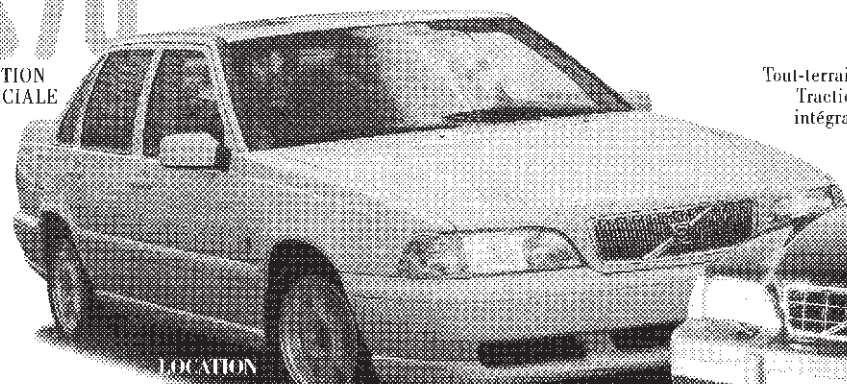
Pour la vie et pour le prix

Des voitures conçues
pour la sécurité de votre famille.

LES MEILLEURES VALEURS FAMILIALES

TAUX DE LOCATION
3,9%
L'offre se termine
le 29 février 2000.

VOLVO
S70
ÉDITION
SPÉCIALE



LOCATION
499\$
PAR MOIS*

V70 SE aussi disponible à 519\$/mois***

VOLVO
V70
Tout-terrain
Traction
intégrale



LOCATION
568\$
PAR MOIS**

VOLVO
pour la vie

LA SPÉCIALE **VOLVO**

Montréal UPTOWN VOLVO 4900, rue Paré (514) 737-6666	Saint-Hyacinthe AUTOMOBILES CHICONE INC. 855, rue Johnson (450) 771-2305	Sainte-Agathe FRANKE VOLVO 181, rue Principale (819) 326-4775	Laval LES AUTOMOBILES BOUL. SAINT-MARTIN 1430, boul. Saint-Martin O. (450) 667-1960	Pointe-Claire VOLVO POINTE-CLAIRE 15, Auto Plaza (514) 630-3666	Saint-Léonard JOHN SCOTTI AUTO LTÉE 4315, Métropolitain E (514) 725-9394	Brassard VOLVO DE BROSSARD 9405, boul. Tischenau (450) 659-6688
---	--	---	--	---	--	---

*Valable jusqu'au 31 mars 2000, cette offre est disponible par l'entremise des détaillants Volvo participants sur approbation du crédit. Livraison requise avant le 7 avril 2000. Exemple de location à long terme d'une Volvo S70 SE 2000, avec acompte ou échange équivalent de 5500 \$: 499 \$ par mois, basé sur 36 mensualités totalisant 17 954 \$. Achat à la fin du bail pour 20 908 \$ plus taxes. **Exemple de location à long terme d'une Volvo V70 SE 2000, avec acompte ou échange équivalent de 5500 \$: 568 \$ par mois, basé sur 36 mensualités totalisant 20 448 \$. Achat à la fin du bail pour 26 258 \$ plus taxes. ***Exemple de location à long terme d'une Volvo V70 SE 2000, avec acompte ou échange équivalent de 5500 \$: 519 \$ par mois, basé sur 36 mensualités totalisant 18 684 \$. Achat à la fin du bail pour 21 985 \$ plus taxes. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Première mensualité et dépôt de sécurité requis. Le bail prévoit une allocation de 20 000 km par année (8¢ par km excédentaire sur la S70 SE et la V70 SE et 16¢ par km excédentaire sur la V70XC Tout-terrain Traction intégrale). Les détaillants peuvent vendre moins cher. Voyez un détaillant Volvo pour tout renseignement sur les autres options de location à bail. 2000 Automobiles Volvo du Canada Ltée. -Volvo, pour la vie- est une marque de commerce d'automobiles Volvo du Canada Ltée. N'oubliez pas de boucler votre ceinture.

Un cadeau du ciel

MARTINE ROUX

C'est à Jules César qu'on doit l'année bissextile. En 46 avant Jésus-Christ, ses astronomes avaient en effet établi que l'année solaire totalisait 365,25 jours. Plutôt que d'ajouter six heures à chaque année, l'empereur César a décidé de créer une 366^e journée tous les quatre ans.

Selon Statistique Canada, plus de 20 000 Canadiens sont nés un 29 février. S'ils ont le privilège de vieillir quatre fois moins vite que les autres, ils ne célèbrent leur véritable anniversaire qu'une fois tous les quatre ans ! On devine le dilemme pour l'entourage : souffler les chandelles le 28 février ? Le 1^{er} mars ? Et surtout ne pas oublier...

L'ex-hockeyeur Henri Richard (64 ans) et l'actrice française Michèle Morgan (80 ans), entre autres personnages célèbres, fêtent aujourd'hui leur anniversaire de naissance. Sont aussi nés un 29 février le peintre français Balthus (1908) et le compositeur Gioacchino Rossini (1792), auteur du *Barbier de Séville*.

L'écrivaine Marguerite Duras, quant à elle, s'est éteinte le 29 février 1996. En 1984, c'est aussi à cette date que l'ex-premier ministre Pierre Elliott Trudeau a démissionné de son poste.

Certaines institutions artistiques ont aussi fait leurs débuts un 29 février, telles le Théâtre Denise-Pelletier (1964) et la Maison de la Culture de Gatineau (1992).

Quant à elle, la station radiophonique Cité Rock Détente lance aujourd'hui une pétition demandant au gouvernement de faire du 29 février un jour férié à inscrire au calendrier. Audace ou coup de marketing ?

Occupation pacifique

Le syndicaliste Michel Chartrand est allé appuyer les employés du Centre d'intervention de crise Iris, hier, lors d'une « occupation pacifique ». La trentaine d'employés, qui sont sans contrat de travail depuis août 1998, demandent à leur employeur les mêmes augmentations salariales que celles allouées aux gens du secteur public, soit 9 % pour une convention collective de quatre ans. Ils demandent également l'amélioration de leurs horaires de travail. Les travailleurs, accompagnés de M. Chartrand, se sont rendus au Centre situé sur le boulevard Henri-Bourassa Est et l'ont occupé de 11h à 13h.

Tarif réduit élargi à la STCUM

Dès demain, les usagers de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal qui n'habitent pas sur l'île de Montréal ou n'y paient pas de taxes pourront bénéficier du tarif réduit accordé aux étudiants de moins de 18 ans et aux personnes de plus de 65 ans. Pour avoir droit au tarif réduit, il est nécessaire de présenter chaque fois sa carte d'accès au chauffeur ou au changeur. Pour les personnes âgées, la carte coûte 7,50 \$ et est valide à vie. Les étudiants de 18 ans et moins doivent déboursier 8 \$. La carte est valide de la date d'émission au 31 octobre de l'année suivante. Les intéressés peuvent se procurer la carte chez I.D. Canada, à la Place Alexis-Nihon, au niveau de l'entrée du métro Atwater.

Un enseignant réclame un million

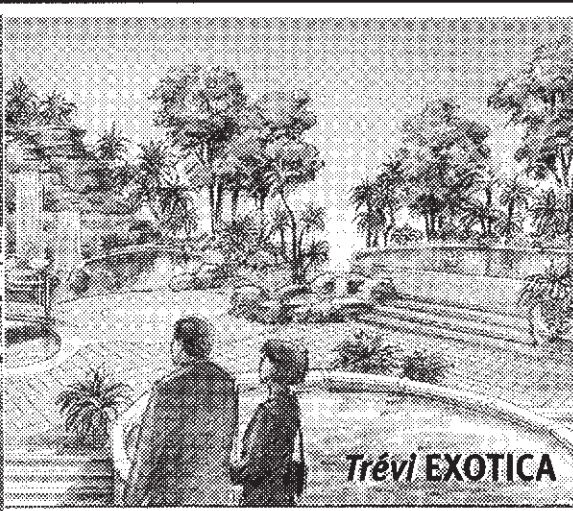
Acquitté d'une accusation d'attouchements sexuels sur une de ses élèves, Marcel Beaumont intente une poursuite de 840 000 \$, tandis que sa conjointe réclame 200 000 \$. Professeur à l'école Cap-Soleil, à Charlesbourg, M. Beaumont a été arrêté le 11 février 1999 et accusé d'attouchements sexuels sur cinq jeunes filles. Fin avril, quatre accusations sont tombées, puis en septembre, le juge a rendu un verdict « d'acquiescement honorable ». « Toute la preuve montre que l'accusation est sans fondement », avait alors dit le juge. La poursuite vise un policier et un procureur de la Couronne.



Les Rendez-vous de l'innovation Desjardins en collaboration avec la SCHL.



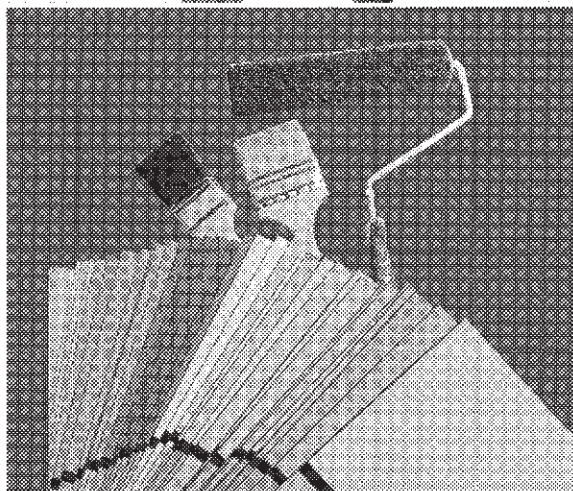
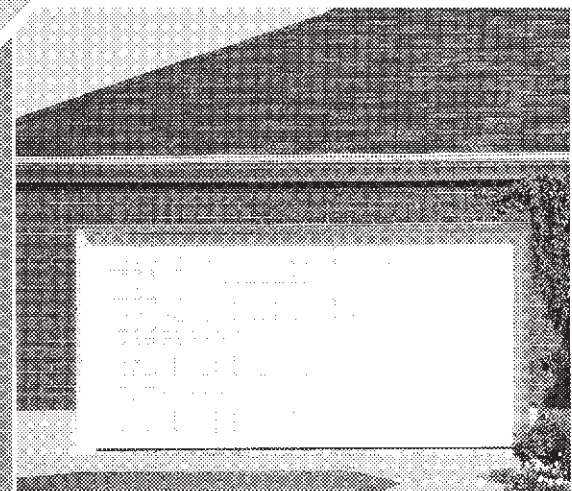
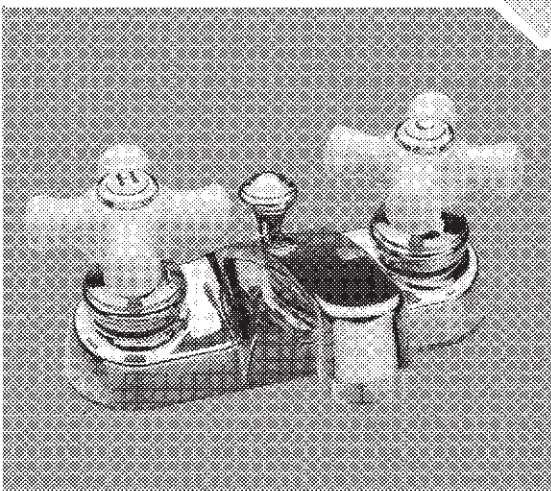
Projet Point Zéro sur le Lac, réalisé par Le Groupe MK.



Trévi EXOTICA

Le **21^e** MAINTENANT OUVERT !
Salon national de l'habitation
et Salon de l'aménagement extérieur
à l'ère du 21^e siècle

25 février au 5 mars, Stade olympique, Montréal



INNOVATION, ÉVOLUTION

Toutes les nouveautés en ameublement, décoration, cuisines, salles de bains, construction, rénovation, portes, fenêtres, piscines, aménagement extérieur, chauffage, climatisation...

Attractions spéciales :

Les Rendez-vous de l'innovation Desjardins en collaboration avec la SCHL.
Un spectacle son et lumière consacré aux grandes nouveautés habitation.

- Visitez le **Projet Point Zéro sur le Lac**, présenté par **Le Groupe MK**, un projet domiciliaire nouveau genre.
- **L'Avenue Décors & Styles**, les dernières tendances en design et accessoires décoratifs.
- **Un décor santé et anti-stress inspiré du Feng Shui de Niagara-Thérapie du Canada par Ultrassage.**
- **Le Carrefour du gaz naturel** présenté par **Gaz Métropolitain**, démonstrations et dégustations au programme.
- **Remontez le temps avec Protectron**, l'incroyable évolution de la sécurité de l'âge de pierre à aujourd'hui.

Un parcours remodelé, qui met à profit les espaces nouvellement aménagés. Recevez un répertoire complet des produits et services de nos exposants à l'achat de votre billet d'admission !

HEURES D'OUVERTURE
Du lundi au samedi : 9 h à 22 h
Dimanche : 9 h à 20 h
La billetterie fermera deux heures avant la clôture du Salon.



PRIX D'ENTRÉE (taxes incluses)
Adultes : 9,50 \$
Étudiants et aînés : 7,50 \$
Carte Accès Md. : 7,50 \$
Enfants de 6 à 12 ans : 4,00 \$

Un événement



En collaboration avec



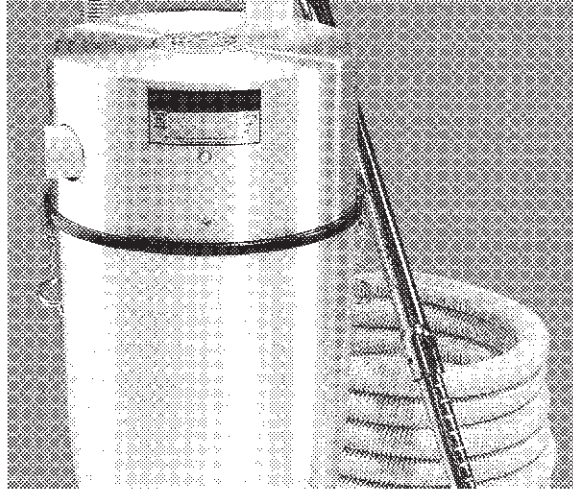
En association avec



En collaboration avec



2828231



loto-québec		résultats	
Banco		Quotidien	
Tirage du 00-02-28		Tirage du 00-02-28	
2	4	3	4
17	18	313	3984
35	36	Tirage du 00-02-28	
50	53	65	67
66	67	68	NUMÉRO: 320129
T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

29 février 2000

Page A11 manquante

Des placements garantis à 100 %.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 13		
5,25% An 1	5,75% An 2	6,25% An 3
Taux annuel composé de 5,74 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.		
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 64		
4,60%* An 1		



NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE



1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca



PHOTO ALAIN ROBERGE, La Presse ©

Thérèse Joubarne n'en démord pas : même si les propriétaires de l'Octogone ont révisé leurs plans, la construction de condominiums sur quatre étages à la place du bar déparerait le quartier.

LES DESSOUS DE L'ALCOOLISME AU FÉMININ



ENJEUX

RÉALISATION : KATHLEEN ROYER
JOURNALISTE : JOSÉE DUPUIS

CE SOIR 21h

ICI RADIO-CANADA



Après Loblaws, les condos

MARTINE ROUX

Les propriétaires du bar l'Octogone ont révisé les plans du complexe immobilier qu'ils songent à construire en bordure de la rivière des Prairies. Mais à la veille d'une audience publique à la Commission de développement urbain (CDU), le projet n'a toujours pas l'heur de plaire à un groupe de citoyens d'Ahuntsic.

Même si l'établissement et ses clients éméchés troublent sa quiétude depuis 20 ans, Thérèse Joubarne est de ceux qui n'ont aucune envie de troquer la vue sur la rivière contre un mur de briques.

Au printemps dernier, les propriétaires du bar ont suggéré de le démolir pour y construire des condominiums. Quatre à six étages, 104 unités. Inquiétés par la densité du complexe, M^{me} Joubarne et ses voisins ont vite fait de brandir une pétition de 1000 noms à l'hôtel de ville.

Les propriétaires ont récidivé le mois dernier avec un projet un brin plus modeste : on propose maintenant un complexe de 89 condos répartis dans des immeubles atteignant trois ou quatre étages. Mercredi dernier, le comité exécutif de Montréal a accepté cette nouvelle version et l'a soumise à la CDU, qui l'étudiera le 7 mars prochain.

Lors d'une visite dans le quartier en août dernier, le maire Pierre Bourque avait juré de ne pas changer le règlement de zonage, raconte-t-elle. « On lui a fait répéter trois fois. Mais le mois dernier, quand on nous a présenté le nouveau projet des propriétaires, le maire était présent et semblait très favorable. »

Cette réunion avait été convoquée par la conseillère municipale d'Ahuntsic et présidente de la CDU, Hasmig Belleli, « ce qui remet son impartialité en question », juge M^{me} Joubarne.

Selon elle, les architectes présents à cette réunion ont été incapables de préciser la hauteur des futurs bâtiments, se bornant à dire qu'ils feraient quatre étages. « Pour nous, des bâtiments de plus de deux étages sont inacceptables. Je comprends que les propriétaires veulent rentabiliser leur terrain, mais il y aurait moyen de construire des maisons unifamiliales, dont le prix peut atteindre jusqu'à 600 000 \$ dans ce secteur. »

Or, la perspective de voir disparaître l'indésirable bar émeuse la solidarité des opposants. La voisine immédiate de l'Octogone, Gracia Gaspo, voit ainsi d'un bon oeil la construction de condominiums.

« C'est vrai que ça me bloquerait la vue, mais je préfère encore cela à l'enfer de l'Octogone, soutient-elle. Je m'opposais à une construction de six étages mais quatre, ça va. »

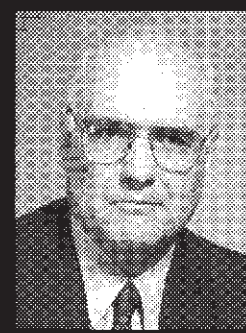
La Commission de développement urbain, qui doit approuver le changement de zonage nécessaire à la construction, entendra les citoyens le 7 mars et formulera ensuite des recommandations au comité exécutif.

Sa présidente, Hasmig Belleli, se défend toutefois de prendre parti. « Je n'ai pris position ni d'un côté ni de l'autre. Les avis sont partagés sur cette question et il est normal qu'il y ait des opposants. Nous entendrons tous les citoyens qui le voudront et les neuf membres de la CDU jugeront de la pertinence de leur argumentation. »

Reportage publicitaire

Chronique MIC - Montréal

LE PARTAGE DU SAVOIR



André Labrie, directeur régional

Le renforcement des nouvelles technologies s'accompagne de profonds bouleversements dans l'organisation du travail. Pour réussir aujourd'hui, comme je vous l'ai déjà souligné, une entreprise doit adopter des modes de production et de fonctionnement qui lui permettent d'être flexible et d'innover. Pour ce faire, il lui faut « capitaliser » sur les compétences réelles de ses troupes, dont les connaissances, quelles qu'elles soient, peuvent être utiles à son fonctionnement et à la vente de ses produits.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) a mis sur pied, avec divers partenaires, une vaste gamme d'activités de formation, admissibles en vertu de la loi 90, qui peuvent vous aider à choisir les outils nécessaires notamment en matière d'amélioration des compétences et de développement de parts de marchés à l'exportation.

Voir ce qui se fait ailleurs

Le MIC a ainsi organisé une dizaine d'ateliers-visites, en autant d'entreprises, vous présentant divers aspects de la production à valeur ajoutée (PVA) ou de la conception et du développement de produits (CDP). À l'expérience, ces ateliers de formation, qui auront lieu de février à novembre prochains, constituent un excellent exercice de benchmarking. Cette technique de comparaison, « est l'une des rares dont la popularité s'est accrue depuis 1995 », notait Jean-François Barbe, du journal Les Affaires, citant une enquête des consultants Bain & Company. Notre site Internet (www.mic.gouv.qc.ca) vous fait connaître rapidement les étapes du processus, leurs avantages et leurs inconvénients.

Ces mêmes ateliers peuvent aussi servir de tremplin à une démarche

visant l'implantation de meilleures pratiques manufacturières. Notre programme IMPACT PME vous offre d'ailleurs une aide financière, pouvant atteindre 50 % des honoraires professionnels, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par an, si vous avez recours à des services-conseils externes pour l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'action d'entreprise ainsi que pour la planification et l'implantation d'activités reliées, entre autres, à la production à valeur ajoutée, à une démarche en gestion de la qualité totale ou à un transfert de technologie.

Mieux équipé pour vendre à l'étranger

Mieux vous serez préparé, mieux vous réussirez vos ventes internationales, but premier des activités de votre entreprise. Avec des partenaires comme l'AMCEQ (Association des maisons de commerce extérieur du Québec), le World Trade Centre-Montréal et le Centre de commerce international de l'est du Québec, nous vous offrons des cours et séminaires qui vous permettent d'adopter une démarche structurée. Des cours comme *La pratique du négoce international*, offert au printemps en français et en anglais, ou des séminaires portant sur *Comment préparer un voyage d'affaires* ou *Exposer à une foire commerciale* vous fournissent les outils nécessaires à une réussite future.

Nous vous aidons à vous adapter aux nouvelles tendances en gestion et en production. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous par téléphone, au (514) 499-2550, par télécopieur, au (514) 873-9913, ou par courrier électronique aux adresses suivantes : jean.lefebvre@mic.gouv.qc.ca cecile.desy@mic.gouv.qc.ca



**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

29 février 2000

Page A13 manquante

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

29 février 2000

Page A14 manquante

Aucun danger pour les potagers malgré les sols contaminés

MATHIEU PERREAULT

N'en déplaise à Pierre Bourque, les Montréalais pourront manger les tomates de leur potager sans crainte l'été prochain. Même si le maire affirmait le 21 février dernier que « tous les terrains sont contaminés à Montréal », les jardins qui ont remplacé les anciens garages privés en bordure des ruelles ne posent pas de risque pour la santé.

C'est du moins ce que considère Gérard Cusson, de la direction générale d'Environnement Québec à Montréal. « S'il y avait un problème, les gens de la santé publique le diraient. Je ne pense pas que les Montréalais courent un risque avec les potagers. »

Ce n'est pas une raison pour fermer l'oeil, prévient toutefois le toxicologue Luc Lefebvre, de la direction de la santé publique de Montréal-Centre. « Il devrait y avoir une réflexion sur l'historique d'un terrain où on aménage un jardin. Il y a eu beaucoup de modifications de zonage. »

Montréal n'abrite pas plus de terrains contaminés que d'autres villes nord-américaines, selon les experts. « Une ville qui était industrielle voilà 100 ans avait toujours le même prototype de gestion des cendres de la combustion du char-

bon, et des résidus des fonderies, explique M. Cusson. Ça servait de pierre de carrière, pour les assises des bâtiments. Ajoutez à ça l'usage d'hydrocarbures pour le transport, et vous avez un portrait constant. »

La grande nouveauté des dernières années en décontamination, c'est l'analyse de risques, selon l'ingénieur Réjean Samson, titulaire de la chaire en décontamination des sols de l'École polytechnique. « L'enlèvement du sol et le traitement à tous les coups, ça entraîne un prix astronomique. On peut avoir une approche plus intelligente et considérer l'usage, les structures. S'il n'y a pas d'enfants qui jouent sur le terrain, si les fondations sont imperméables et ne permettent pas la percolation des hydrocarbures, peut-être que le pompage et la biodégradation par les micro-organismes du sol peuvent suffire. »

Le cas du CHUM

Dans le cas du CHUM, qui sera construit sur des terrains contaminés aux hydrocarbures, M. Samson a l'impression qu'il faudra tellement creuser pour installer les fondations « qu'il ne restera plus grand sol contaminé ».

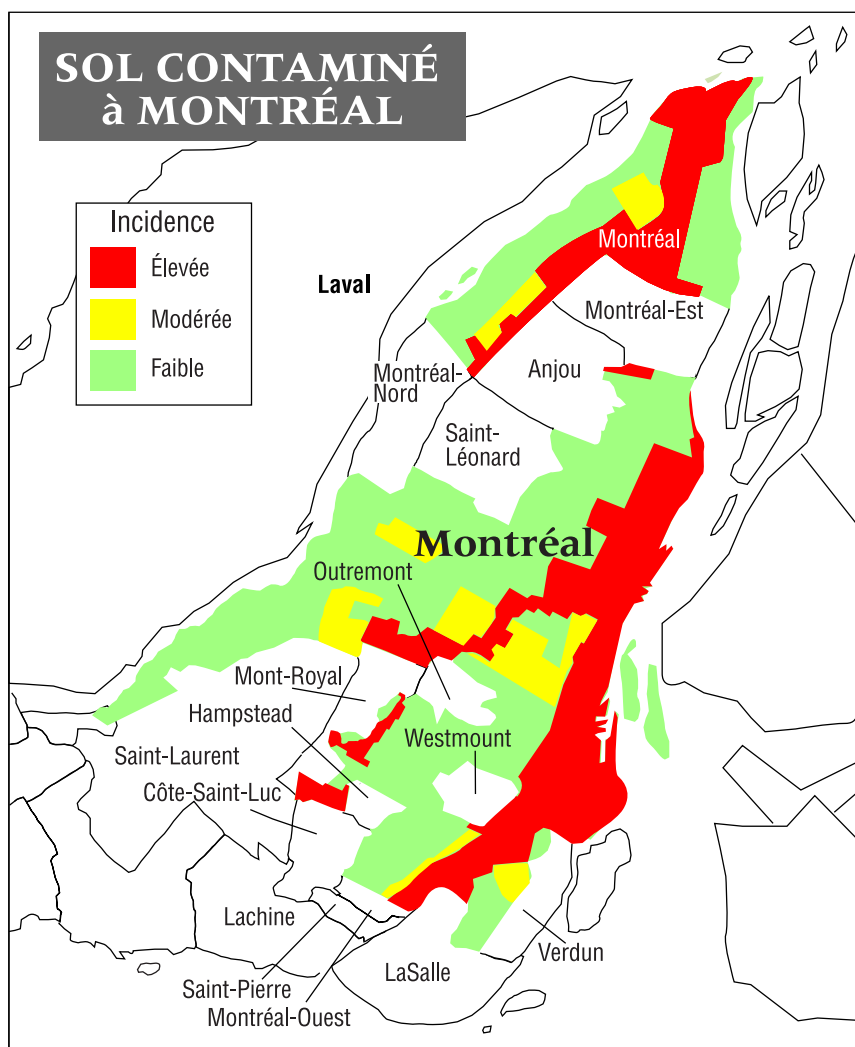
À Montréal, 34 chantiers de décontamination ont été lancés depuis deux ans et demi grâce à des subventions de 11,7 millions provenant de Québec, des capitaux privés de 5,7 millions et des fonds de six millions de la Ville. Une enveloppe de 30 millions est prévue par Québec, qui financera d'ici 2003 la moitié du coût des travaux

sur des terrains contaminés. Environnement Québec identifie dans l'île 800 terrains contaminés au point d'avoir des limitations d'utilisation, qui interdisent habituellement un développement résidentiel.

Il y a trois ans, une table ronde mise sur pied par le gouvernement fédéral a proposé que soit facilitée la décontamination des « terrains bruns » urbains, qui contrairement aux « terrains noirs » peuvent être nettoyés sans trop de coût avec des techniques modernes. La table ronde proposait notamment la mise au point de nouveaux produits d'assurance environnementale.

Au courtier d'assurances Eugène Lavoie, de Québec, trois des 30 assureurs offrent déjà le dernier cri des assurances en cas de contamination : les dégâts à long terme. « Il y a dix ans, il y avait seulement des assurances contre les accidents, dit le courtier Richard Lavoie. Maintenant, les frais qu'entraîne un réservoir d'huile qui coule pendant dix ans peuvent être assurés. Les derniers outils couvrent même les dépassements de coûts des décontaminations, dont le budget peut fluctuer parce qu'il s'agit de techniques jeunes. »

Plusieurs entreprises sont encore sceptiques, selon M. Lavoie. « La Ville de Québec n'a pas voulu d'une assurance contre les dépassements de coûts de décontamination pour le terrain d'une ancienne fonderie qui a fait faillite. Pourtant, il y a des revenus de taxes qui sont perdus parce que rien ne peut être construit. »



L'incidence de contamination reflète la probabilité de retrouver dans ces zones des sols contaminés.

Infographie LaPresse

Il y a plus de terrains contaminés sur le bord du fleuve, les rives du canal de Lachine, le long des voies ferrées, dans Hochelaga-Maisonneuve et dans les grands champs de l'Est où existaient des dépotoirs illégaux. Sans compter, bien sûr, la carrière Miron (en jaune). Le Plateau Mont-Royal est en bonne partie jaune pour deux raisons, explique Serge Barbeau, du Service de l'environnement de la Ville. D'abord, beaucoup de maisons ont été démolies puis reconstruites; ensuite, les cendres de charbon étaient autrefois abandonnées dans les cours. Quant aux zones vertes, elles ne sont pas complètement propres; elles comportent simplement moins de terrains contaminés. Par « contaminé », la Ville signifie que des restrictions d'utilisation sont en vigueur sur les terrains visés. Les zones rouges couvrent 59 km², les jaunes 18 km² et les vertes, 100 km².

Il manque de vigueur. Pathway s'en occupe.

Je ne veux pas de cadavre icitte!

Ça faisait des années que je n'avais pas lu un grand roman noir. Je viens d'en lire un, époustouflant. Dans *La Presse*. Sous la plume de ma collègue Christiane Desjardins. Sauf que c'est pas un roman, c'est une histoire vraie qui se lit comme un roman. Fasciné, j'ai demandé à ma collègue des détails supplémentaires, mais en gros, c'est bien la même histoire...

Je suppose que vous savez la différence entre un roman noir et un roman policier. Dans un roman policier, il y a un meurtrier et des flics. Dans le roman noir, il y a des gens normaux qui vivaient normalement au début de l'histoire, mais qui vont vite basculer dans l'horreur. Un roman policier commence souvent par un tueur en train d'exécuter un contrat. Un roman noir commence par un type qui cherche un coloc...

Antoine Lemieux menait une vie ordinaire dans son appartement de la rue Nicolet qu'il partageait avec sa soeur. Sa soeur devant aller étudier à Québec, Antoine se mit à chercher un nouveau colocataire. Il a pensé à ce type de la coop de l'UQAM qui était venu deux ou trois fois lui installer des logiciels. La dernière fois, le type avait dit qu'il pensait déménager. Comment il s'appelait déjà? Louis, c'est ça, Louis Lafond. Un coloc avec une bonne job, l'idéal.

Affaire conclue. Antoine et Louis cohabitaient depuis un mois et demi, et tout allait bien. Ce soir-là, un lundi, Antoine devait aller promener le chien du voisin qui était parti en vacances. Il en a profité pour rendre visite à des amis, avec le chien. Il est rentré assez tard. Pendant qu'Antoine était allé promener le chien du voisin, Louis est allé aux putes. Il a rencontré France Beauregard et l'a ramenée à l'appartement.

Jusque-là, vous conviendrez avec moi que c'est un soir d'été ordinaire, à Montréal, dans le quartier dit de la Petite-Patrie. Même

France Beauregard, la minuscule prostituée de l'histoire, a un petit côté domestique. Elle ne devait pas travailler ce soir-là, mais son fils de 14 ans voulait des patins à roulettes. Vous savez comme les ados peuvent être impatientes. Il les voulait tout de suite, ses patins. Maman est allée faire une passe pour les acheter.

France tombe sur Louis qui la ramène à l'appartement et la tue. Pourquoi l'a-t-il tuée? On ne sait pas. On va le savoir mardi prochain lors des représentations sur sentence. Louis a plaidé coupable. Coup de folie? Dope? Dispute d'argent? Bref, il l'a tuée. Puis, il a enveloppé le cadavre dans des sacs à poubelle et rangé le paquet dans son placard.

Quand Antoine rentre, plus tard dans la nuit, il ne remarque rien. Le lendemain matin, Louis fait un gros lavage, trois grosses brassées, puis s'en va travailler. Et la vie continue. Boulot, party avec les amis le soir, la vie continue sauf qu'elle pue de plus en plus, même si Louis s'est mis à faire brûler de l'encens pour chasser les miasmes de la putréfaction.

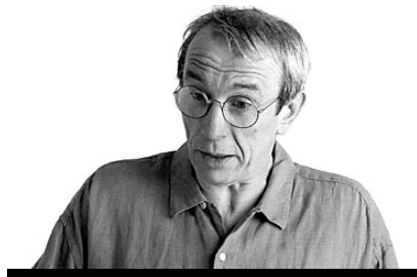
Quinze jours plus tard, saoul et gelé, Louis raconte tout à Antoine. Et il lui montre la momie ficelée dans le placard... Le dialogue surréaliste qui suit, aucun scénariste au monde n'aurait osé l'écrire, il se serait fait aussitôt interner:

Antoine: Je veux pas te mettre dans la mardo, mais je ne veux plus de cadavre icitte demain matin, tu m'entends?

Louis: Et je le mets où?

Antoine: M'en fous. Loue un char, va faire du camping avec, je ne veux plus le voir...

Louis: Je ne peux pas louer de char, j'ai pas mon permis de conduire.



Pierre
FOGLIA

Antoine qui se prend la tête à deux mains: Au fait, avec quoi tu l'as tuée?

Louis va chercher un couteau dans la cuisine: Avec ça. Je l'ai croché.

Antoine devenu blanc: C'est mon couteau pour couper les concombres et les tomates, je m'en sers tous les jours.

■■■

Je crois savoir pourquoi il ne s'écrit plus, comme avant, de grands romans noirs pleins d'horreur et de sang. Au temps de Dashiell Hammet, Jim Thompson et autres Horace McCoy, les gens écroulaient des jours monotones, sauf le vendredi. Le vendredi, ils mangeaient du poisson, mais ce n'est quand même pas une si grande aventure. Il fallait bien les désennuyer.

Aujourd'hui c'est le contraire, la vie est un feu roulant de rebondissements, les placards des gens sont pleins de cadavres de prostituées qui allaient acheter des patins à roulettes, et c'est pour ça que la plupart des auteurs écrivent des romans où il ne se passe absolument rien, dans lesquels nous pouvons aller nous rassurer, après avoir lu le journal.

D'autres tueries

Betty Lou Beets, 62 ans a été exécutée jeudi (par injection) dans la chambre à gaz de la prison de Huntsville au Texas.

Attachée sur la table d'exécution, Betty Lou a toussé deux fois, puis a suffoqué tandis que le soluté mortel lui rentrait dans les

veines. Le porte-parole du ministère de la justice du Texas qui supervisait l'exécution était très content: « Cela c'est super bien passé — a very smooth execution — pas de bavures — no glitches — nos gens ont bien fait ça — the thing was handled very professionally by our people. »

« Le Texas a fait ce qu'il fallait faire », a dit Rodney Barker qui arborait un immense chapeau de cow-boy noir. « Je veux que le monde sache que le Texas est le pays de la peine de mort. » Qui est Rodney Barker? Je n'en ai aucune idée. La dépêche de Reuters ne le précise pas, je le félicite quand même pour son beau chapeau.

Betty Lou Beets avait été condamnée à mort pour les meurtres de ses quatrième et cinquième maris. Appelée « la veuve noire », elle avait aussi essayé de tracter le troisième à coups de fusil. Le premier est mort tout seul de la varicelle. Le second? Rien le second. Pas ça. Pas une égratignure. De bonne humeur. Représentant de Wonder Bra au Manitoba. Anyway, Betty Lou est la quatrième femme exécutée aux États-Unis depuis le rétablissement de la peine de mort en 1982.

La grâce lui avait été refusée la veille par le gouverneur George Bush junior. Depuis que Bush junior a été élu gouverneur du Texas en janvier 1995, 121 personnes ont été exécutées au Texas. Rappelons que M. Bush junior est le candidat à l'investiture présidentielle pour le parti républicain, et le très probable futur président des États-Unis en novembre prochain.

Quand je pense à tous les cons qui nous ont bassiné l'année dernière avec tout ce que le nouveau millénaire allait nous apporter de bon, d'extraordinaire, et surtout de neuf...

Il accumule les défaillances. Pathway s'en occupe.

Actualités

Bibeau rêve d'un nouvel Expo Express

Il voudrait éliminer toute circulation automobile des îles

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le directeur général de la Société du parc des îles, Pierre Bibeau, rêve de débarrasser les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène de la circulation automobile. Aussi attend-il avec impatience les résultats d'une étude de faisabilité sur une nouvelle liaison par train avec le centre-ville de Montréal.

« Pour le développement du parc des îles, le problème d'accessibilité est majeur et éventuellement, on aimerait qu'il n'y ait plus d'automobiles, explique-t-il. Ce serait l'idéal, mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Au moins, si les autos étaient limitées au casino, ce serait un gros plus. »

M. Bibeau attend d'ici quelques

semaines les résultats d'une étude de faisabilité relativement à l'implantation d'un nouveau système de transport guidé sur rail entre le centre-ville et les îles. La Société du parc des îles de la Ville de Montréal a réuni plusieurs partenaires pour financer cette étude de 450 000 \$, soit Transport Québec, le Casino de Montréal, Développe-

ment économique Canada ainsi que les entreprises Bombardier et SNC-Lavalin, qui ont payé la moitié des coûts.

Compatibilité

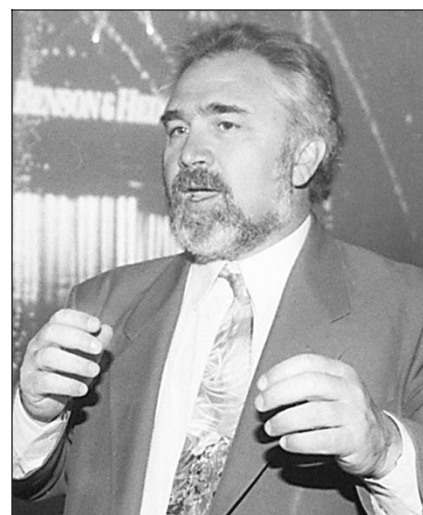
Les auteurs de l'étude doivent aussi vérifier si la technologie serait compatible avec le projet de train léger sur rail entre Brossard et le centre-ville de l'Agence métropolitaine de transport. Mais la Société du parc des îles préférerait que, comme le People Mover de Disney, un tel lien constitue une expérience en soi pour les visiteurs, de sorte qu'il serait partie intégrante des attraits touristiques du site.

Une sorte d'Expo Express en fait, dit Pierre Bibeau, en évoquant le

train qui faisait ce lien à l'époque d'Expo 67, depuis la Cité du Havre. L'étude doit également évaluer les coûts et possibilités d'un raccordement avec le futur Technodôme et le Vieux-Montréal.

Les îles reçoivent 10 millions de visiteurs par an, dont 5,6 vont jouer au casino. Le métro se rend dans l'île Sainte-Hélène, mais selon M. Bibeau, la majorité des clients du casino y vont en voiture.

Les employés du casino prennent pour leur part une navette par autobus pour se rendre à leur travail et l'intérêt du casino pour un lien ferroviaire est d'autant plus grand que ses nouveaux bureaux administratifs et le stationnement des employés seront érigés dans la rue Mill, près du port de Montréal.



Pierre Bibeau

PHOTOTHÈQUE La Presse ©

La fonte de la neige oblige la fermeture de plusieurs routes

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Plusieurs portions de routes du Québec ont dû être fermées à la circulation hier. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas des débordements de cours d'eau qui ont provoqué ces inconvénients, mais bien de la neige fondue qui ne pouvait trouver son chemin vers une petite rivière.

Cette situation n'est pas exceptionnelle, mais elle est habituellement provoquée par la pluie. Or, dans ce cas-ci, c'est le temps doux record des derniers jours qui en est la cause. Les hautes températures ont fait fondre la neige, mais comme le sol est encore gelé, l'eau se trouve prise en surface. Elle met donc beaucoup plus de temps à se rendre dans une rivière.

Les dégâts ont été particulièrement importants en Montérégie et en Estrie, régions où cette eau stagnante s'est retrouvée dans des sous-sols de maisons et sur les routes. La route 108 entre North Hatley et Lennoxville a dû être fermée, de même que la route 202 près de Huntingdon, la route 223 entre le chemin Chambly et le chemin de la Grande-Ligne à Saint-Luc, ainsi que de nombreuses autres petites routes ou rangs.

Aujourd'hui, la Sécurité civile surveillera de près l'évolution de la situation, puisque l'eau devrait s'être rendue dans les petites rivières. Selon Marc Lavallée, porte-parole de la Sécurité civile, il n'y a pas de situation d'urgence pour le moment. « On devrait assister aux gonflements des petites rivières », explique-t-il.

Sous observation

La situation est toutefois sous observation puisque l'on sait que la prochaine destination de ce surplus d'eau est les grandes rivières. Les rivières Richelieu, Yamaska, Saint-François et Châteauguay sont particulièrement enclines à créer des inondations.

La Ville de Châteauguay a d'ailleurs pris des mesures préventives pour éviter la formation d'embâcles susceptibles de provoquer des inondations. Elle recommande par ailleurs aux gens qui vivent près de la rivière de couper l'alimentation électrique du sous-sol advenant une montée rapide du niveau de l'eau et de s'assurer du bon fonctionnement des pompes.



La Ville de Châteauguay a pris des mesures visant à éviter la formation d'embâcles sur la rivière Châteauguay, cours d'eau sujet aux crues.

PHOTO ÉRIC ST-PIERRE, La Presse ©

Les braqueurs de Notre-Dame avaient l'ordre de tuer les gardiens

ANDRÉ CÉDILOT

Les cinq suspects arrêtés pour avoir ourdi le braquage de convoyeurs de fonds de l'agence Pinkerton, vendredi, étaient prêts à tuer pour faire main basse sur l'argent des guichets automatiques de l'hôpital Notre-Dame.

C'est ce qu'a révélé le sergent-détective Normand Prévost, de la division des vols qualifiés de la police de la CUM, lors de l'enquête sur cautionnement de trois des cinq prévenus, hier, au palais de justice de Montréal.

Ces intentions meurtrières, et la lourdeur des casiers judiciaires de Michel Côté, 47 ans, Yannick Tremblay, 18 ans, et Fernand Dompierre, 34 ans, ont incité le juge Claude Parent, de la Cour du Québec, à leur refuser toute libération jusqu'à la tenue de leur procès.

Un autre prévenu, Patrick Savoie, 21 ans, a renoncé à sa remise en liberté, tandis que Alain Boucher, 30 ans, déjà en attente de procès pour un vol 430 000 \$ commis le 1^{er} octobre dernier dans une banque de Côte-Saint-Luc, a vu son enquête remise à aujourd'hui.

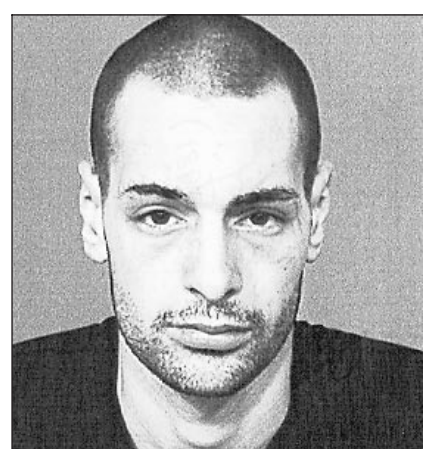
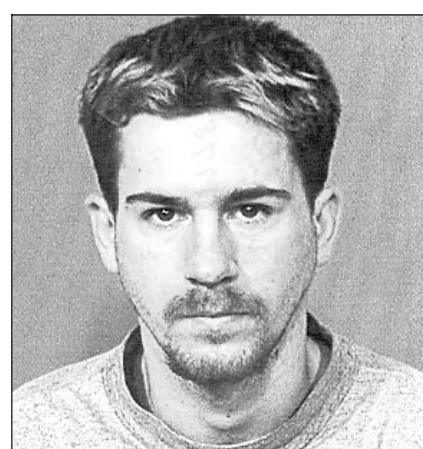
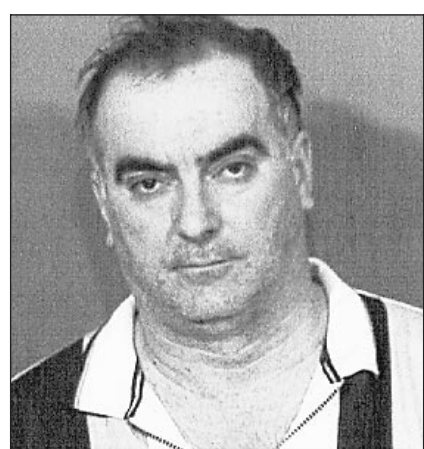
Selon le témoignage du sergent Prévost, il y avait quatre mois que

la police de la CUM était aux trousses de Michel Côté, soupçonné d'être l'organisateur principal de l'attaque à main armée qui devait avoir lieu vendredi matin à l'intérieur même de l'hôpital Notre-Dame.

Côté et son gang préparaient ce coup depuis trois semaines, sans savoir que les policiers épiaient leurs moindres gestes pendant tout ce temps. Le téléphone du domicile de Côté, son cellulaire et même son véhicule étaient sous écoute, a indiqué devant la cour le détective montréalais.

Selon lui, les gunmen devaient ouvrir le feu si les agents de Pinkerton refusaient de leur remettre le magot. « Si un gardien met la main sur son arme, l'hésites pas, tu le tires dans la bouche », a dit le policier, en se référant à une des nombreuses conversations téléphoniques interceptées durant l'enquête.

Après avoir passé la nuit dans un hôtel du centre-ville, Yannick Tremblay et Patrick Lavoie, armés tous deux de revolvers 357 Magnum, se sont amenés à la cafétéria de l'hôpital Notre-Dame, vendredi matin, où ils ont attendu l'arrivée des messagers de Pinkerton chargés de remplir les guichets.



Michel Côté, Patrick Savoie et Yannick Tremblay devront rester en prison jusqu'à leur procès.

PHOTOTHÈQUE La Presse ©

Côté dirigeait l'opération à bord de sa fourgonnette, cependant que Boucher faisait le guet. Quant à Dompierre, il avait pour tâche de surveiller les véhicules devant servir à la fuite de Tremblay et Lavoie. À un moment, il a également été vu à l'intérieur de l'hôpital.

Informés par la police des sombres desseins du gang, les convoyeurs ne se sont pas présentés. Devant une telle tournure, Côté a donné ordre à tout le monde de décamper. Tremblay et Lavoie ont

regagné leur chambre d'hôtel en taxi. Pris par surprise, les suspects n'ont pas offert de résistance lors de leur arrestation.

Selon les documents déposés en cour hier, ils ont tous déjà fait de la prison pour des affaires de vols qualifiés. Presque tous étaient en probation ou sous le coup d'un interdit de posséder une arme.

Appelé à la barre par son avocat, Michel Côté a tenté d'obtenir l'indulgence du tribunal en affirmant qu'il touchait un revenu de la So-

ciété d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour prendre soin à son domicile d'un ami rendu paraplégique par un accident de motocyclette survenu en 1994.

Le juge Parent s'est montré inflexible en voyant la quinzaine de condamnations au dossier de Côté depuis 1971, surtout pour vols qualifiés et possession illégale d'armes à feu. À la suite de son arrestation vendredi, la police a trouvé chez lui de la drogue et une bonne quantité de pilules. Il y avait aussi six faux billets de 100 \$.

Il est diminué par l'âge. Pathway s'en occupe.

Ce soir à TQS

19 h



Une fois c't'un gars

Spécial
Commentateurs sportifs

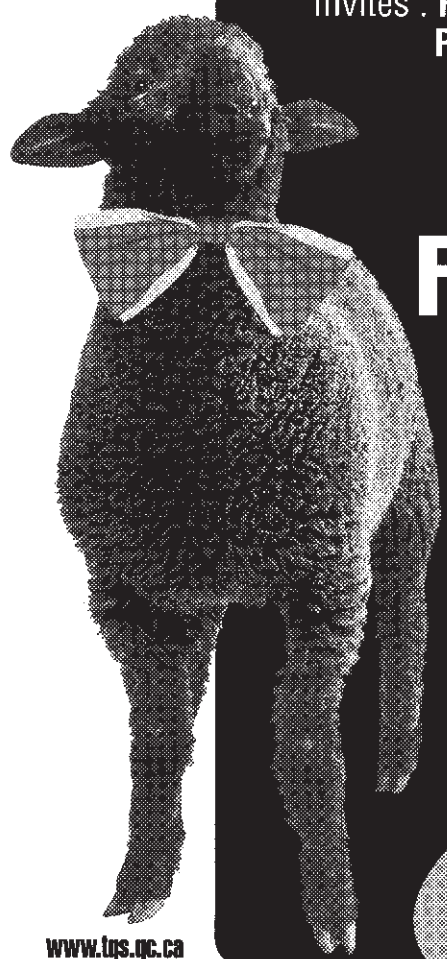
Invités : Rodger Brulotte, François Bessette,
Paul Buisson et Yvon Crevé.

20 h

Faut le voir pour le croire

Des caméras cachées
surprennent des gens
dans des situations
compromettantes !

Ne manquez pas
demain à 19 h
Les Mecs comiques !



www.tqs.qc.ca



PHOTO MARTI CHAMBERLAND La Presse ©

Liko-Paul Pinsonneault et Stéphane Achkar inspectent Ciboulette, le robot hockeueur des collèges Brébeuf et Bois-de-Boulogne.

Un Maurice Richard mécanique

MATHIEU PERREAU

L'an dernier, le champion de curling de Brébeuf a raté la première place canadienne de peu. En finale, son bras s'est bloqué. Impossible de bouger. Un à un, ses trois adversaires ont enfilé des points, reléguant le robot brébovin à la quatrième place.

Cette année, les roboticiens en herbe du collège montréalais se sont juré d'éviter les grains de sable. Jeudi, ils s'envolent vers Hamilton avec la ferme intention de dominer les septièmes jeux pancanadiens de robotique Canada First avec « Ciboulette », leur Maurice Richard cybernétique. Une trentaine d'équipes de collégiens se disputeront le podium sur une patinoire de hockey.

Les hockeuteurs mécaniques auront tous la même allure : à l'instar du R2-D2 de *Star Wars*, une poubelle renversée leur tiendra lieu de corps. Toutes les équipes doivent se débrouiller avec deux moteurs de 20 ampères et deux piles de 12 volts. Le robot de Brébeuf, qui s'est allié cette année au cégep Bois-de-Boulogne, aura deux grosses roues et une, plus petite, qui lui permettra de tourner. Une « jupe » en treillis de plastique évite que le robot se prenne les roues sur une rondelle. Une palette sera fixée sur une tige de métal horizontale perçant la poubelle de plastique.

À chaque partie, quatre robots s'opposent pendant deux minutes. « Chaque robot aura trois rondelles à rentrer dans un des deux buts », explique le chef d'équipe Liko-Paul Pinsonneault, qui fait sa deuxième an-

née en sciences pures, en entrevue dans une classe de dessin où travaillent les 34 membres de l'équipe. « Il ne pourra pas y avoir de contacts entre les robots pour ces 12 rondelles. Mais tous les coups seront permis pour la rondelle « Canada First », la 13^e rondelle, qui vaudra cinq points à elle seule. » La patinoire ne sera pas en glace, mais tout de même lisse.

Ciboulette visera la rondelle « Canada First ». Des choix décisifs parsèment les nuits blanches qu'ils consacrent à leur champion depuis début janvier. Palette à 90 degrés, capable de rotations, ou inclinée à 45 degrés ? Un ressort pour propulser la palette, ou un marteau qu'il faut *crinquer* juste avant de lancer ? Quelles actions allouer aux quatre commandes qu'il est permis de programmer sur la télécommande ?

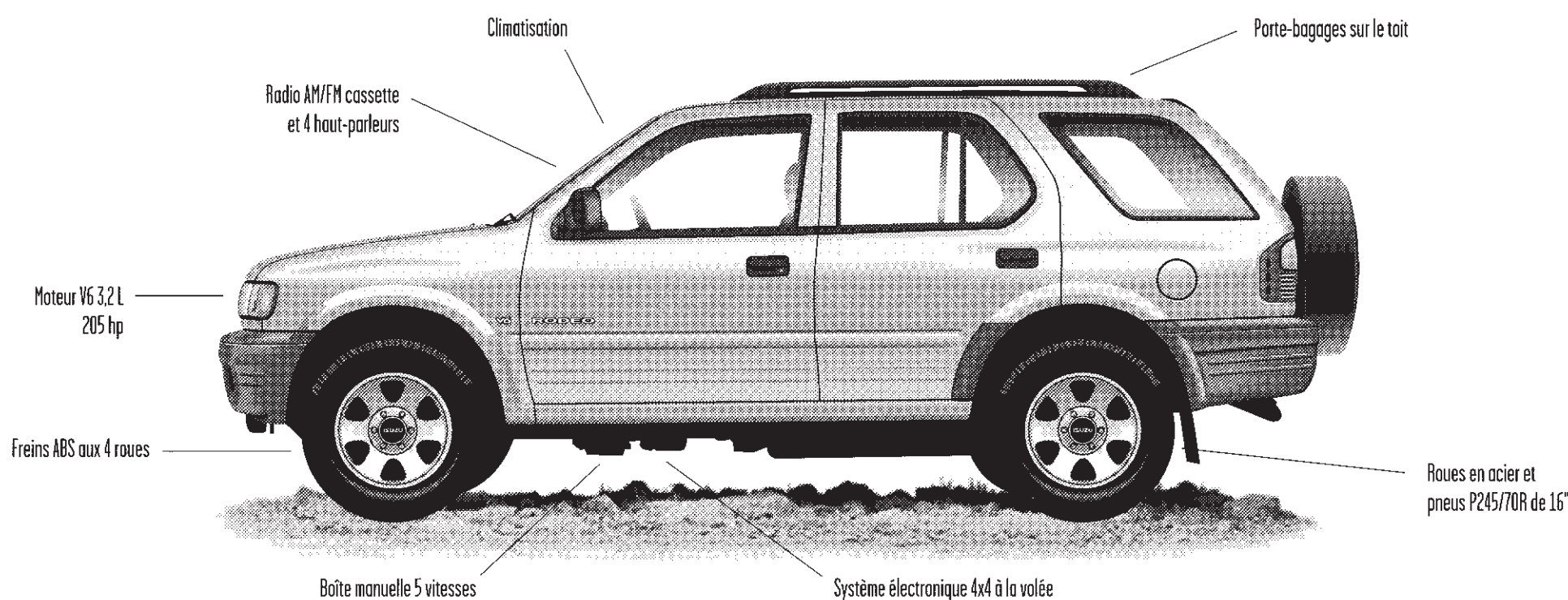
Les longues heures de cogitation ne sont pas perdues : tous ceux qui font partie du baccalauréat international se les font créditer comme projet de fin d'études. Les autres se contentent du voyage gratuit : 24 se rendent à Hamilton, même si seuls un pointeur et un contrôleur peuvent s'installer au bord de la patinoire de 48 pieds par 24.

Une autre équipe montréalaise, du collège Marianopolis, participe à la compétition financée par Hydro-Ontario. « L'an dernier, ils sont tombés en panne. On a entendu parler que les profs ont décidé de s'en mêler. Nous, on fait ça tout seuls », expliquent les cégépiens, un brin insolents à force de s'exciter.

Nos camions peuvent aller n'importe où. Y compris sur votre liste d'achats.

Si vous n'avez pas pensé au Rodeo, permettez-nous de vous indiquer ce que vous êtes en train de manquer. Comme son puissant moteur V6. Son système électronique 4x4 à la volée. Et de l'espace utilitaire à revendre. Le tout pour bien moins cher que vous n'imaginez.

RODEO



RODEO S Taux de location
2000 4x4 4,9%
Bail 36 mois À partir de
334 \$/mois* 30 985 \$†
Comptant 3992 \$

ISUZU
Loin devant.

*Modèle Isuzu Rodeo S 1SA. Cette mensualité est calculée sur un bail de 36 mois et comprend le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise. Par contre l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un comptant initial (ou versement équivalent) de 3992 \$ ainsi qu'un premier versement et un dépôt de garantie remboursable de 400 \$ vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Isuzu pour un prix de location qui tient compte d'un versement initial et des mensualités convenant à votre budget. †PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317
(Autoroute 15, sortie 25)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravel.qc.ca
(Angle Cathcart et McGill College)

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravel.qc.ca

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
785, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

West Island Saturn Saab Isuzu
9775, route Transcanadienne
Ville Saint-Laurent
(514) 332-4424
www.westisland-ssi.com
(Autoroute 40 à l'ouest de l'autoroute 13)

2854907

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

29 février 2000

Page A19 manquante

Placement idéal pour un REER à l'abri des risques. Achetez des obligations avant le 29 février.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA			Émission 13
5,25%	5,75%	6,25%	Taux annuel composé de 5,74% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.
An 1	An 2	An 3	
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA			
4,60%*			An 1

Les émissions 13 et 64 sont en vente jusqu'au 1^{er} mars

Comme vous le savez, la date limite d'achat de REER approche. Si vous n'avez pas envisagé d'acheter les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada auparavant, vous devriez sérieusement songer à en détenir dans un REER. Vous profiterez de toute la sécurité des Nouvelles Obligations d'épargne du Canada en plus des avantages d'un REER.

La nouvelle Obligation à prime du Canada est particulièrement intéressante pour votre REER dans la mesure où elle propose un taux de rendement plus élevé avec une possibilité d'encaissement une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants. L'Obligation d'épargne du Canada traditionnelle, toujours aussi souple, est encaissable en tout temps. Les deux titres sont garantis à 100% par le gouvernement du Canada avec possibilité de placement au FERR; le montant d'achat minimum est de 100\$. Ils peuvent d'autre part être placés dans un REER autogéré ou un REER conçu pour les détenir exclusivement. Si vous choisissez l'option de placement exclusif REER ou FERR, la souscription minimale est établie à 500\$.

Il est plus facile que jamais d'acheter les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada. En plus de ne comporter absolument aucuns frais, elles peuvent dorénavant être souscrites par téléphone en composant le 1 800 575-5151. Bien entendu, elles sont en vente comme toujours à votre institution bancaire ou financière.



NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

Vous pourrez désormais en acheter par téléphone en composant le 1 800 575-5151.

Visitez notre site Web à www.oec.gc.ca pour tout complément d'information.

*Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada de l'émission 58, datée du 1^{er} mars 1999, pour l'année commençant le 1^{er} mars 2000.

La grève continue chez les techniciens médicaux malgré les compromis

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

En grève depuis maintenant une semaine, les 4200 membres de l'Association professionnelle des technologues médicaux du Québec ont revu leurs demandes à la baisse dans le dossier de la relativité salariale, mais ils continuent de se heurter à l'inflexibilité des négociateurs gouvernementaux.

Les technologues, qui effectuent les analyses de laboratoire dans les hôpitaux, réclament toujours la parité avec les infirmières techniciennes, ce qui se traduirait par un redressement salarial de 4%.

Leur syndicat a toutefois ramené ses exigences immédiates à 2,7% lors d'une rencontre avec les représentants du comité patronal de négociation, la semaine dernière, a indiqué hier la présidente de l'APMTQ, Francine Genest.

« On a fait un bout de chemin considérable, a-t-elle dit en conférence de presse. C'est la base minimum de règlement. On sait très bien que si on s'assoit un mois ou deux, ça ne sera pas long qu'il va y avoir d'autres pourcentages qui devront être octroyés. »

Selon Mme Genest, rien ne justifie que les infirmières soient mieux classées que les techniciennes de laboratoire (dont le salaire de base est de 28 300 \$) dans la structure salariale du secteur public, les deux groupes exerçant des responsabilités d'égale importance.

Possible, répond Gilles Gauthier, sous-ministre adjoint à la Santé, mais Québec n'est pas tenu pour autant d'accorder un redressement les yeux fermés. « Dans le cas des infirmières, (à qui un rattrapage de 2,5 à 5,6% a été octroyé), on avait déjà avancé pendant plusieurs mois dans le travail sur la relativité salariale et un rapport intérimaire avait été déposé en décembre », souligne-t-il.

En fait, selon le porte-parole du Conseil du Trésor, Jacques Wilkins, il n'y aura pas d'ajustement salarial tant que les techniciennes n'auront pas signé leur convention collective.

L'APMTQ n'en réclame pas moins de nouveau l'intervention de la ministre de la Santé, Pauline Marois, qui a affirmé la semaine dernière, dans une entrevue au réseau TVA, qu'il existe « une volonté » tant de la part du Conseil du Trésor que du ministère de la Santé de « trouver des solutions à ce problème réel de relativité salariale ». « Les techniciennes de laboratoire sont déterminées à poursuivre la grève tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'avancées dans ce dossier », a dit Mme Genest.

Une centaine d'établissements ont été affectés par la première semaine de débrayage des techniciennes, mais toutes les analyses urgentes ont été effectuées sans délai, assure l'APMTQ. Il en va autrement des tests de routine, et ce, même si les services fournis représentent 90% des services normalement offerts, question de respecter la Loi sur les services essentiels. Selon l'APMTQ, la grève a forcé certains hôpitaux, dont l'Hôpital général du Lakeshore, l'Hôtel-Dieu de Roberval et l'Hôpital Charles-LeMoine, à demander aux CLSC de leurs territoires respectifs de réduire de 20 à 50% le nombre de prélèvements sanguins. L'Association des hôpitaux du Québec, qui ne signale « pas de catastrophe » jusqu'ici, estime plutôt à 10% la diminution du volume d'analyses.

Ils font rouler notre pays

en transportant nourriture, bois, ordinateurs, pièces, équipement, vêtements...

Ils travaillent pour nourrir et vêtir leur famille. Plusieurs, comme les chauffeurs propriétaires, sont en outre piégés par des contrats avec d'énormes transporteurs sans possibilité de négocier collectivement. Avec un salaire au kilomètre et une hausse de 100 pour cent du prix du carburant diesel, c'est difficile de continuer à rouler...

Nous exhortons les gouvernements fédéral et provinciaux à alléger leur fardeau.

- suspension de la taxe d'accise et de la TPS sur le carburant diesel
- accès des camionneurs aux autoroutes sans frais de péage
- création d'un groupe de travail pour trouver des moyens d'amener les expéditeurs et transporteurs à assumer le risque des hausses de prix du carburant
- création de conseils d'entreprise pour que les camionneurs puissent négocier collectivement avec l'industrie.

*Un message du syndicat
des Travailleurs canadiens
de l'automobile*

CAW TCA
CANADA
www.caw.ca

Un chirurgien trop optimiste est condamné à payer 155 773 \$

CHRISTIANE DESJARDINS

Le Dr Claude Godin, un chirurgien qui avait minimisé les risques d'une opération à une cheville, vient de se voir condamné à payer 155 773 \$ à une patiente, Ginette Quintal, 45 ans.

Dans cette affaire, ni la chirurgie ni la technique employée ne sont remises en question. « Les dommages découlent du manque d'information donnée par le Dr Godin, ainsi que des recommandations et de l'optimisme qu'il a démontrés à sa patiente », écrit le juge dans sa décision.

Malgré la polio dont elle a souffert à l'âge de quatre ans et qui l'a laissée avec des problèmes à la jambe droite (qui est plus courte que la gauche de près de 4,5 cm), Mme Quintal a toujours foncé dans la vie. Outre les nombreux sports qu'elle pratiquait, elle s'était taillé une place enviable dans le domaine du droit et était, au moments des faits, avocate-associée au sein du cabinet Robinson Sheppard.

À partir des années 80, elle ressent des douleurs à la cheville droite et consulte divers spécialistes, sans résultats. En 1991, elle rencontre le Dr Claude Godin, un

orthopédiste rattaché à l'Hôtel-Dieu de Montréal, et professeur de chirurgie à l'Université de Montréal. Ce dernier lui explique qu'elle souffre d'arthrose dégénérative et qu'une intervention chirurgicale dite arthrodeuse serait indiquée. Il y a peu de risques d'infection, la convalescence est rapide et il n'y a pas de perte de mobilité.

Mme Quintal veut en savoir plus. Le docteur lui envoie des documents sur le sujet et lui communique les coordonnées d'une patiente qui a subi avec succès cette intervention.

L'opération a lieu le 2 avril 1992.

Il n'y a aucune complication, et Mme Quintal retourne au travail dès la fin d'avril. Toutefois, elle marche avec des béquilles jusqu'en juin, sa cheville la fait souffrir et son moral s'en ressent. Elle ne se sent plus à la hauteur au cabinet d'avocats et elle démissionne. En janvier 1993, elle s'inscrit en psychologie à l'université et obtient sa maîtrise.

Selon le Dr Godin et d'autres témoins experts qui ont témoigné au procès, l'intervention a été un succès et a amélioré la condition de Mme Quintal, puisqu'elle peut marcher sans aide et sans douleur. L'opération lui a évité d'avoir à marcher avec une canne ou des béquilles.

La démarche de Mme Quintal est toutefois affectée d'un important boitement depuis l'opération et elle ne peut plus pratiquer de sports sauf la natation.

Le juge conclut que si la dame avait été avisée des possibilités d'aggravation ou de modification de sa démarche, elle n'aurait sans doute pas consenti à « mettre de côté tout ce qu'elle avait bâti à force de travail ou de courage ». Il lui accorde 130 000 \$ pour souffrances, incapacité partielle et perte de jouissance de la vie, ainsi qu'un peu plus de 25 000 \$ pour frais divers.

Le cannabis élimine des tumeurs au cerveau de rats

Agence France-Presse
PARIS

Le principe actif de la marijuana et des autres dérivés du cannabis peut éliminer totalement des tumeurs cérébrales (gliomes) chez des rats traités avec ce produit, rapporte le mensuel *Nature Medicine* de mars.

L'équipe de Manuel Guzman et d'Ismael Galve-Roperh de l'Université Complutense de Madrid (Espagne) a inoculé des cellules cérébrales cancéreuses chez 45 rats. Quinze, qui n'ont pas été traités, sont morts dans les 12-18 jours.

Les autres animaux, traités par injection directe dans le cerveau de la substance active de la marijuana (dite tetrahydrocannabinol, ou THC) ou par un équivalent synthétique ont pour la plupart survécu beaucoup plus longtemps et, dans huit cas, ont complètement guéri avec disparition de la tumeur.

Jusqu'ici, les scientifiques ne connaissaient que l'effet in vitro du cannabis sur la prolifération de cellules cancéreuses : il a été montré que le THC bloque la prolifération des cellules de cancer du sein en culture, sans qu'on comprenne en-

core d'ailleurs le mécanisme de cette propriété, ce qui empêchait une application thérapeutique, explique l'article.

Par ailleurs, l'expérience sur des rats non malades montre que l'administration de THC dans le cerveau n'a pas produit de dommages au cerveau — ni nécrose, ni œdème, ni infection, ni traumatisme. Le comportement des rats traités n'a pas non plus montré de signe de changement, tant pour l'activité physique que la coordination motrice. Les tests sanguins n'ont pas non plus montré d'altération.

Les gliomes, les plus fréquentes des tumeurs malignes du cerveau, sont généralement mortels à l'échéance de quelques mois. Seuls quelques traitements palliatifs existent, mais sans grand effet étant donné la résistance des gliomes à la chimiothérapie.

Cette découverte promet une nouvelle approche thérapeutique, estiment les chercheurs espagnols, d'autant que le produit dérivé du cannabis agit sélectivement sur les cellules malades.



CANAPÉ COMPOSABLE SÉRÉNITÉ. CUIR CARTONNE ET BOIS MASSIF.
LAMPES GALATÉE DESIGN: A. ANASTASOS. ARCHITECTURE: G. TILLEULIER.



Montréal. 505, avenue du Président Kennedy. H3A 3H2. Tel. (514) 350-9070.

www.roche-bobois.com

PARIS • LONDRES • BRUXELLES • BARCELONE • GENÈVE • NEW YORK • MILAN • TOKYO

LES RENDEZ-VOUS
ROCHE-BOBOIS
DU 26 FÉVRIER AU 18 MARS

PRIX EXCEPTIONNELS
SUR LA COLLECTION CUIR

ROCHE
BOBOIS
PARIS

Carotène et vitamine E protègent la peau des dommages du soleil

Agence France-Presse
WASHINGTON

Un régime à base de bêta-carotène et de vitamine E protège efficacement des dommages du soleil sur la peau, indique une nouvelle étude à paraître aujourd'hui dans la revue *American Journal of Clinical Nutrition*.

Cette étude, la plus longue jamais menée sur les effets de la bêta-carotène, précurseur de la vitamine A, a montré que sur 22 hommes les brûlures causées par les rayons ultra-violetés étaient 29 % moins importantes après un traitement de huit semaines avec cette substance.

L'effet a été même légèrement plus marqué lorsque les hommes avaient également été traités avec de la vitamine E, souligne dans cette étude l'équipe du Dr Wilhelm Stahl.



« Aimerais-tu ça qu'on répartisse nos fonds en commun ? »

Comptes Destination Scotia ^{mc}	Portefeuilles de croissance moyenne*	
	1 an	3 ans
Destination 2010	8,2 %	n.d.
Destination 2020	8,6 %	7,6 %
Destination 2030	12,1 %	n.d.
Destination 2040	16,5 %	n.d.

Vous en avez assez d'angoisser chaque année en vous demandant où placer votre argent ? Confiez donc votre REER à des professionnels.

Avec le compte **Destination Scotia**, vous avez un programme complet qui vous suivra jusqu'à la retraite. Nos experts travailleront avec vous pour déterminer la composition idéale de votre portefeuille, qui sera suivi et rééquilibré au fur et à mesure pour vous aider à arriver au but.

Une autre solution rapide, intelligente et simple. Profitez-en dès maintenant. Appelez le 1 800 575-8888, visitez notre site au www.banquescotia.ca ou passez à l'une de nos succursales.

RER



La vie vous sourit

MC Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse. *Les Fonds communs Scotia sont offerts par Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse. Un placement dans un fonds commun peut donner lieu à des commissions ou à des frais de suivi, de gestion et autres, y compris dans le cadre d'un service de répartition de l'actif. Il est recommandé de lire le prospectus des Fonds avant d'acheter des parts des fonds pouvant faire l'objet du service de répartition de l'actif; ce document est disponible dans les succursales de la Banque Scotia. Les fonds communs ne sont pas garantis ni assurés. La valeur des parts fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se répéter. Les rendements indiqués sont les rendements totaux annuels composés sur les différentes périodes considérées, terminées le 31 janvier 2000; ils tiennent compte de la variation de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne comprennent pas les frais de vente, frais de rachat et autres frais optionnels à payer par le détenteur du compte, qui réduiraient le rendement s'ils étaient pris en compte.

VENTE DE RÉNOVATION

OPTION 0\$ COMPTANT

TOUTES TAXES INCLUSES DISPONIBLES!

(514) 327-7777



CIVIC BERLINE

Édition spéciale

238\$* /mois



ACCORD BERLINE

Édition spéciale

338\$* /mois

* Location 48 mois. Transport et préparation inclus. Comptant - Civic 5 rapports 2 477 \$. Accord automatique 3 994 \$, 24 000 km par année alloués, 10 € de km additionnel. Valeur résiduelle Civic - 8 261 \$, Accord 12 192 \$. Toutes taxes en sus.

Service de limousine GRATUIT



7000, BOUL. HENRI-BOURASSA
EST Montréal-Nord
WWW.GABRIEL.CA

Gabriel

PRIX CORPORATIF DISPONIBLE

(514) 327-7777



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse ©

Les employés de Verdun ont beaucoup de travail à rattraper dans les rues de la ville, après une grève de 18 mois.

Le retour au travail des cols bleus de Verdun se fait sans heurt

STÉPHANIE BÉRUBÉ

« On tourne la page », disait hier le maire de Verdun, Georges Bossé, content de voir dans les rues de sa ville, des camions de la voirie, chose que l'on n'avait pas vue depuis 18 mois.

Le retour au travail des cols bleus de Verdun s'est fait sans heurt, et même « dans l'enthousiasme », disait M. le maire.

Mais évidemment, il y a des craintes. On ne sort pas d'une grève aussi longue sans conserver quelques ressentiments : cols bleus, cols blancs ou cadres. « C'est correct que le premier matin tout le monde ne se saute pas au cou en s'embrassant ! » explique M. Bossé. Pour aider les gens à bien vivre ce retour au boulot, la Ville a mis au point un service de support psychologique offert par des consultants externes. On veut éviter les tensions inutiles, d'autant plus que tous les yeux sont rivés sur ce retour au travail.

Dimanche, lors d'une assemblée générale de trois heures, les 134 cols bleus ont voté à 87 % en faveur de l'entente intervenue entre leurs dirigeants et la Ville.

Pour le moment, les cols bleus s'attaquent aux réparations qui pressent le plus : 50 % des feux de circulation sont brisés à Verdun, les conduites d'égoûts n'ont pas été nettoyées depuis le début de la grève et certains lampadaires avaient été brûlés par les grévistes. Le nettoyage des rues est aussi une priorité. Hier, plusieurs cols bleus vaquaient à

cette occupation : ils devront, en plus de ramasser les déchets qui se trouvent sur les artères principales, décoller tous les insignes « ville à vendre » qui ont été posés durant la grève. Plus de la moitié des parcomètres de Verdun en seraient décorés. Et puis, il y a les trous dans les rues, les fameux nids de poule qui se multiplient avec le temps doux des derniers jours.

Les cadres de Verdun sont aussi soulagés du retour au travail des cols bleus, qu'ils ont en partie remplacés pendant la grève. Gaétan Laberge, directeur général de la Ville, s'est même procuré un permis pour conduire des poids lourds. Depuis des mois, ses semaines de travail ne se terminaient pas le vendredi. Les 42 cadres de la Ville ont travaillé des fins de semaine et des soirs. « Le greffier a coupé le gazon cet été ; d'autres devaient vider les poubelles », explique M. Laberge. Selon lui, plusieurs cadres ont eu des semaines de travail de 65 heures durant la grève.

Les cols blancs de la Ville ont aussi été touchés de près par le conflit de travail : ils recevaient de nombreux appels de plaintes de la part des citoyens. Leurs téléphones sont d'ailleurs toujours très occupés : « C'est un peu comme dans le cas d'une tempête de neige : tout le monde veut être déneigé en même temps ! On demande aux gens d'être conciliants », explique M. Laberge.

Pourtant, hier, les gens de Verdun semblaient ravis de constater le retour des camions bleus ou verts, bien que tous s'accordaient pour dire que cette grève avait beaucoup trop traîné en longueur.

Évasion au cœur du Vieux-Québec

Forfait Évasion

À partir de **245\$** pour 2 personnes pour 2 nuits Jusqu'au 30 avril 2000

HÔTEL Manoir Victoria

CACHE CROQUIS SERVICES RECHERCHÉS

44, Côte du Palais Vieux-Québec (Québec) Canada G1R 4H8
Tel.: (418) 692-1030 Téléc.: (418) 692-3822
www.manoir-victoria.com adm@manoir-victoria.com

FORFAITS DISPONIBLES EN CERTIFICATS-CADEAUX

Renseignez-vous sur nos autres forfaits 1 800 463-6283

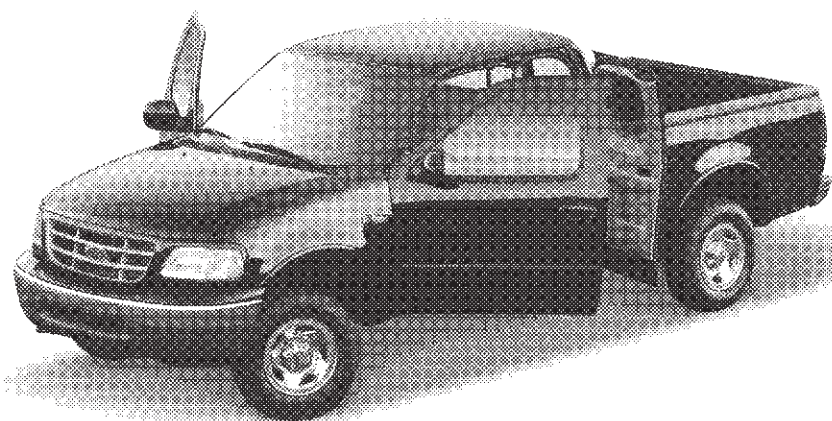
Dur à l'ouvrage. Pas forçant sur le portefeuille.

- Moteur V6 de 4,2 L, 205 ch
- Transmission automatique
- Direction assistée
- Freins assistés avec antiblocage aux roues arrière
- Chauffe-moteur
- Climatiseur
- Sacs gonflables pour conducteur et passager avant
- Antidémarrage SecuriLock^{MC}
- Radio AM/FM stéréo/cassettes
- Pont arrière à glissement limité
- Groupe décor XLS**
- Banquette divisée 60/40
- Baguettes de teinte harmonisée sur portes
- Jantes en aluminium poli

F-150 XLS 2000 à cabine simple

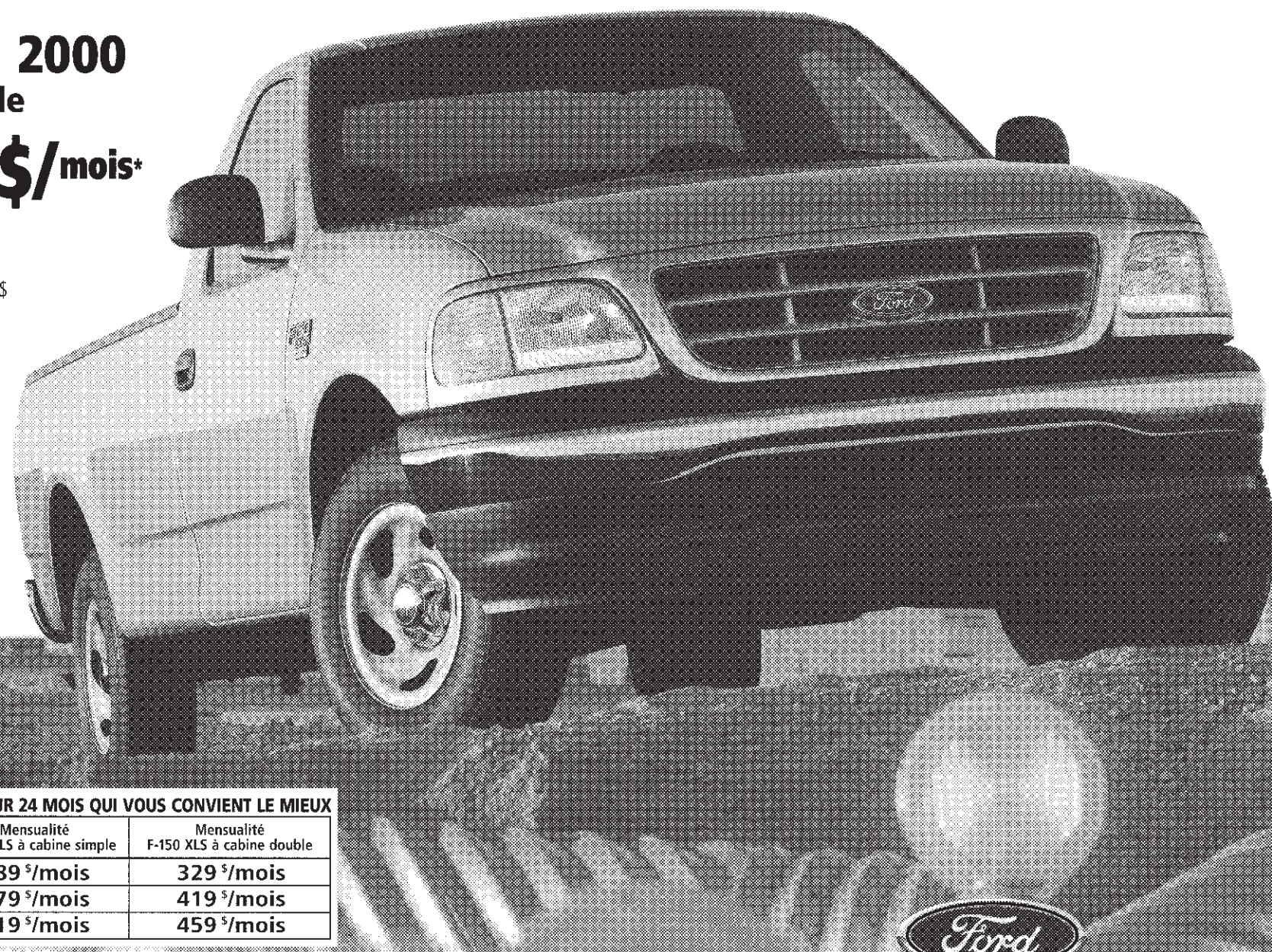
289\$/mois*

Location 24 mois
Avec mise de fonds de 2 995 \$
TRANSPORT INCLUS



F-150 XLS 2000 à cabine double

Pour seulement 40\$ de plus par mois, obtenez un F-150 XLS 2000 à cabine double 4 portes.



CHOISISSEZ LE PAIEMENT SUR 24 MOIS QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX		
Mise de fonds ou échange équivalent	Mensualité F-150 XLS à cabine simple	Mensualité F-150 XLS à cabine double
2 995 \$	289 \$/mois	329 \$/mois
995 \$	379 \$/mois	419 \$/mois
0 \$	419 \$/mois	459 \$/mois

VOS CONCESSIONNAIRES FORD DU QUÉBEC

www.fordquebec.com

*Transport inclus. Aucun dépôt de sécurité requis. Mise de fonds et première mensualité exigées. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation du crédit. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 40 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

29 février 2000

Page A23 manquante

Le démantèlement des « cartels » du sport pourrait permettre la survie des équipes des petits marchés

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

Le gouvernement américain devrait légiférer pour démanteler les « cartels » du sport professionnel de façon à rétablir une compétition entre différentes ligues comme c'était le cas, au hockey, lors des sept années d'existence de l'Association mondiale de hockey.

C'est ce que soutient l'économiste du sport Mark Rosentraub, de l'Université d'Indiana. Selon lui, la concurrence entre plusieurs ligues d'un même sport entraînerait nécessairement une augmentation du nombre d'équipes et libérerait les villes du chantage que leur imposent actuellement les dirigeants du sport professionnel.¹

Irréaliste ? « Le gouvernement des États-Unis a bien démantelé ATT, a répondu Rosentraub au cours d'une interview accordée à *La Presse*. La politique officielle du gouvernement américain, c'est de ne pas permettre l'existence de car-

tels ou de trusts à moins qu'ils servent l'intérêt public. Dans le cas du sport, l'intérêt public n'est certainement pas servi. »

Mark Rosentraub est un des spécialistes les plus connus de l'économie du sport. Avec d'autres, il a soutenu, chiffres à l'appui, que la présence d'une équipe professionnelle dans une ville n'entraîne pas d'avantages économiques significatifs. Par conséquent, selon lui, les gouvernements n'ont pas à soutenir financièrement les équipes professionnelles.

Le problème, c'est que la plupart des villes tiennent mordicus à conserver ou à obtenir les franchises de sport. Rosentraub ne conteste pas le bien-fondé de cette attitude. « On peut bien prétendre que les sports sont futiles. Mais si vous étudiez l'histoire de la civilisation, vous réalisez que le sport est important pour nos sociétés depuis plus de 4000 ans. »

Parce qu'elles contrôlent le nombre d'équipes et leur emplacement, et parce qu'elles ont éliminé ou absorbé leurs concurrentes, les ligues actuelles tiennent les villes à leur merci. Une région qui refuserait de

subventionner son équipe la verrait inévitablement partir pour des lieux plus généreux. L'absence de concurrence fait aussi que quelques équipes peuvent monopoliser un immense marché, et par conséquent profiter de revenus bien plus considérables que les équipes vivant d'un marché plus modeste.

Pour sortir de ce cercle vicieux, Rosentraub propose de casser le monopole dont jouissent les différentes ligues. Notamment, il prône le démantèlement des ligues résultant de fusions. Au hockey, l'Association mondiale de hockey renaîtrait, avec les équipes d'origine qui subsistent au sein de la Ligue nationale. Quelques équipes de la LNH pourraient se joindre à la nouvelle organisation, afin d'assurer sa viabilité. La Ligue américaine de football se scinderait de la NFL. Scénarios identiques au baseball et au basketball.

Franchises à l'encan

Dans une telle situation, une ligue ne serait plus en mesure de dicter ses conditions à une ville donnée, car celle-ci pourrait toujours se tourner vers l'association

concurrente afin d'obtenir une équipe à meilleur coût (i.e. à moindre investissement public).

Rosentraub propose aussi de forcer les ligues à tenir un encan dans toute ville intéressée à avoir une équipe. Les investisseurs qui auraient fait la meilleure offre à l'encan se verraient automatiquement accorder une franchise.

Plusieurs villes qui en rêvent depuis des années auraient enfin leurs équipes professionnelles. De plus, les grands marchés accueilleraient de nouvelles équipes. « Il y a bien quatre équipes de soccer de première division à Londres ! fait remarquer le chercheur. Il est totalement absurde de prétendre que Toronto ne peut accueillir qu'une équipe de hockey, ou que New York peut seulement faire vivre deux équipes de baseball. »

Si trois ou quatre équipes de baseball se partageaient l'immense marché de New York, aucune ne serait en mesure de siphonner autant de revenus que ne le font présentement les Yankees. « Il va se produire une égalisation des tailles des marchés, explique Rosentraub. Vous n'aurez plus cette situation où

certaines équipes sont soutenues par un marché de deux millions de personnes, tandis que d'autres profitent d'un marché de 18 millions de personnes. »

Les équipes les plus riches ne pourraient verser aux joueurs des salaires aussi mirobolants. « Pour les joueurs, il y aura plus d'emplois, mais des salaires plus bas. Les gens doivent réaliser que les joueurs font actuellement partie de ces cartels autant que les propriétaires, et partagent avec eux les profits des situations de monopole. »

Selon diverses évaluations, le baseball majeur pourrait compter jusqu'à 47 équipes, plutôt que les 28 actuelles, et le football américain 42 équipes, au lieu des 31 d'aujourd'hui. Et la dilution du produit ? Mark Rosentraub repousse vigoureusement cet argument, soutenant que l'offre d'athlètes de haut niveau est aujourd'hui plus grande que jamais.

1. Mark S. Rosentraub, « Are public policies needed to level the playing field between cities and teams ? », *Journal of Urban Affairs*, vol. 21, no. 4, 1999.

+